

ITINÉRAIRES MASP | 2015

RAPPORT d'ACTIVITE

27\29, rue Pajol 75018 PARIS

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
2	FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	4
3	ACTIVITÉ	5
3.1	Les mesures	5
3.1.1	Le nombre de mesures	5
3.1.2	Types de mesures.....	7
3.1.3	Durée des contrats.....	8
3.1.4	Les fins de mesures	8
3.1.5	Avenants et renouvellements de contrats	10
3.1.6	Dates du premier entretien et signature du contrat	11
3.2	Les modalités d'accompagnement.....	12
3.2.1	Convocations et entretiens.....	12
3.2.2	Accompagnement dans les démarches	13
4	PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	14
4.1	Caractéristiques de la population.....	14
4.2	Problématiques principales	21
5	L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET BUDGÉTAIRE	23
5.1	Accompagnement individuel	23
5.1.1	Logement	23
5.1.2	Santé.....	26
5.1.3	Gestion des prestations	27
5.1.4	Accompagnement budgétaire	29
5.1.5	Accompagnement socioprofessionnel.....	31
5.2	Accompagnement collectif	37

6	PARTENARIAT	38
6.1	Echanges avec les partenaires du champ social	38
6.2	Échanges avec les partenaires du champ de la santé	38
6.3	Autour de l'activité de la MASP	39
7	LE PERSONNEL.....	40
8	LES RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES	41
8.1	Réunions internes	41
8.2	Formations et rencontres Pôle Services Paris	42
8.2.1	Formations	42
8.2.2	Rencontres Pôle Services Paris	43
8.3	Rencontres avec la DASES	43
8.3.1	Point sur les situations	43
8.3.2	Rencontre avec la DASES autour du renouvellement de la convention.....	44
8.4	Rencontres inter-associations dans le cadre de la MASP	45
9	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	45

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) est une action créée dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs et mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle est déclinée dans le code de l'action sociale et des familles à l'article L 271-1 et suivants. Cette mesure relève de la compétence des départements. Le département de Paris a décidé d'en confier la mise en œuvre à des associations et l'ŒUVRE FALRET a été retenue, dans le cadre d'un appel à projet, pour les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Elle s'adresse à des personnes percevant des prestations sociales et éprouvant des difficultés budgétaires mettant en danger leur logement ou leur santé. Basée sur un contrat, elle concerne des personnes ne présentant pas d'altération de leurs facultés personnelles.

Les missions principales de la MASP, par le biais d'un accompagnement social renforcé, s'articulent suivant deux axes d'intervention : une aide en termes budgétaires et des actions de soutien dans le domaine du logement, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle.

Le contrat d'accompagnement est signé entre la personne et le représentant du Maire de Paris, agissant en qualité de président du Conseil Général, pour une année. L'ŒUVRE FALRET y est mentionnée en qualité d'opérateur. L'accompagnement peut se situer à deux niveaux :

Le niveau 1 centré sur l'accompagnement social renforcé défini antérieurement.

Sur demande du bénéficiaire, le niveau 2 associe à cet accompagnement la gestion directe d'une partie ou de la totalité de ses prestations sociales pour payer en priorité le loyer et les charges locatives.

De par la loi, il est possible d'envisager un troisième niveau mis en œuvre sous contrainte du Juge d'Instance mais le Département de Paris n'a pas souhaité l'utiliser jusqu'à maintenant.

2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'année 2015 a vu une stabilité au sein de l'équipe de la MASP. Les changements sont survenus au niveau de la direction. En effet la directrice du Pôle Services Paris Falret, dont fait partie la MASP, Madame Ghislaine BOUGET est partie à la retraite en décembre 2015. Sa remplaçante, Madame Carole GODIN, est arrivée le 22 juin 2015. Ce temps a permis une passation pour les différents services du pôle. Madame GODIN a pris la pleine direction de la MASP en octobre 2015.

Le renouvellement de la convention MASP avec la DASES : celle-ci a eu lieu en septembre 2015, avec une réévaluation positive du coût des MASP 1 et des MASP 2.

Un autre fait marquant est l'agression par une personne suivie, de son accompagnatrice mais aussi contre le service, survenue le 3 juin 2015. Cet événement marquant a entraîné une journée de formation ayant pour thème « Agressivité et Violence » le 24 septembre 2015, réunissant les deux services, situés dans les mêmes locaux de la rue Pajol : la MASP Itinéraires et le SAMSAH.

La réponse à l'appel d'offre de la MASP 92 : Au début de l'année, nous avons répondu à un appel d'offre de la MASP des Hauts-de-Seine (92). Cela a mobilisé la directrice générale des opérations, Mme Danièle BELLAHSEN du siège ; Mme Claire PALLEZ, secrétaire générale en charge des projets ; Mme Ghislaine BOUGET, directrice du Pôle Services Paris et M. Yannick DUGAST, chef de service de la MASP. Au vu des conditions de mise en place de la MASP dans le département 92, n'ayant pas de structure préexistante pour nous accueillir, nous n'avons pas donné suite à notre candidature après la rencontre qui a eu lieu le 4 mars 2015.

3 ACTIVITÉ

3.1 Les mesures

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nb de mesures présentes au 1^{er} janvier	83	97	95	67	40	4
Nb de mesures entrées dans l'année	31	39	38	55	41	36
Nb de mesures sorties dans l'année	29	53	36	27	14	0
Nb de mesures présentes au 31/12/2015	92	83	97	95	67	40
Nb total de mesures accueillies entre le 01 janvier et le 31 décembre de chaque année	114	136	133	122	81	40

3.1.1 Le nombre de mesures

Cette année 2015 se caractérise par un paradoxe : si nous constatons pour la première fois, une diminution du nombre total de mesures accueillies sur l'ensemble de l'année 2015 (114 mesures au lieu de 133 en 2014), nous constatons également une augmentation du nombre de mesures présentes au 31 décembre 2015 (92 mesures au lieu de 83 en 2014).

Ce paradoxe s'explique par 4 facteurs :

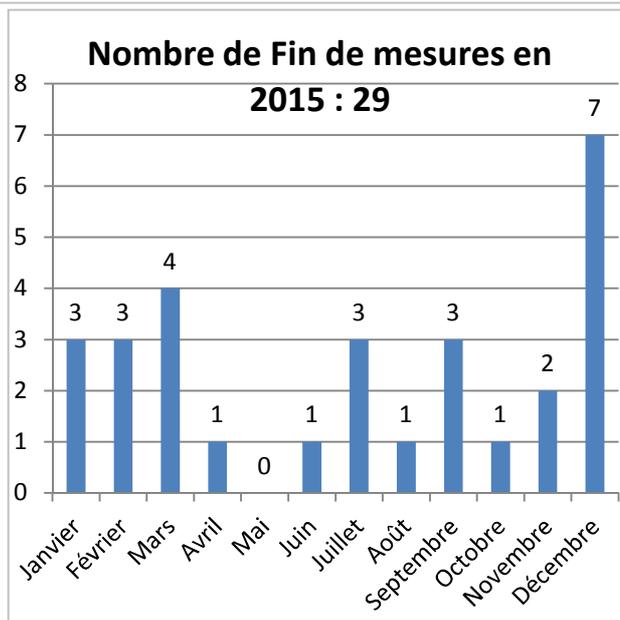
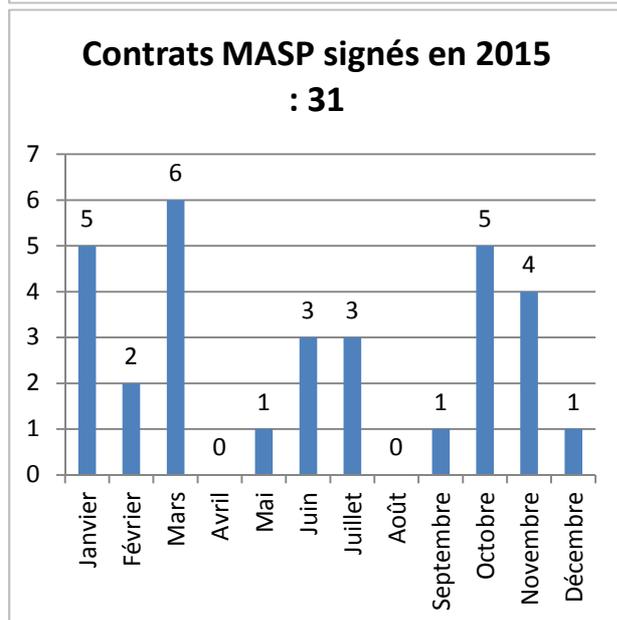
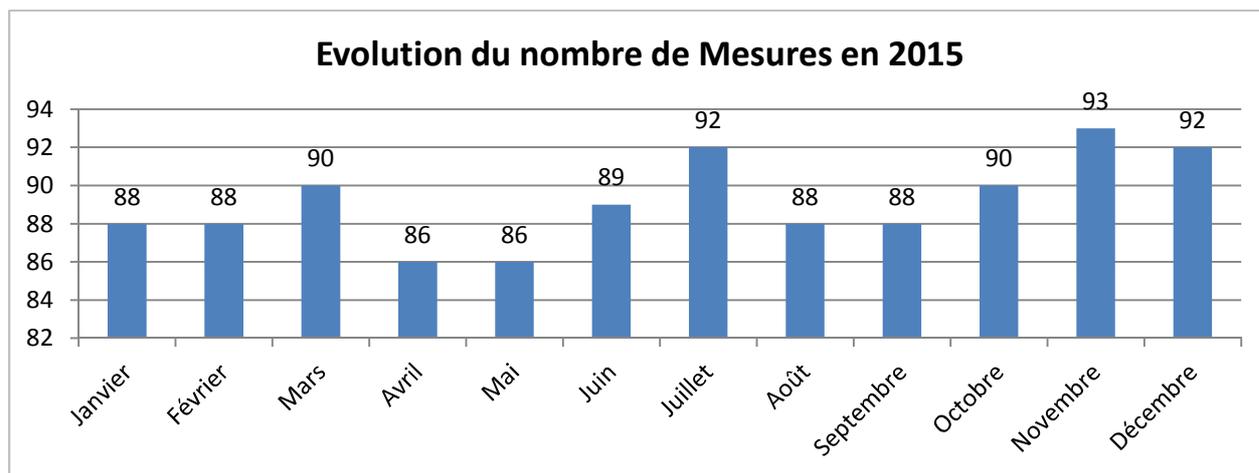
- Une nette diminution des entrées sur l'ensemble de l'année 2015 (8 entrées de moins par rapport à 2014),
- Une forte diminution des fins d'accompagnements (24 fins d'accompagnements en moins par rapport à 2014),
- Une forte augmentation des entrées en fin d'année, sur 3 mois consécutifs (10 entrées en tout),
- Mais aussi une problématique d'orientation non adaptée des personnes en MASP.

En effet, on peut expliquer cette problématique de la façon suivante :

- Soit les personnes orientées en MASP sont refusées au cours de la commission (motifs : à orienter vers une mesure de protection, troubles psychiques trop importants, ...),

- Soit malgré l'avis réservé de la commission, un rendez-vous de signature de contrat est proposé. Dans ce cas de figure, la MASP est alors confronté à deux possibilités :
 - o Soit les personnes concernées ne viennent pas au rendez-vous, et il n'y a pas, par conséquent de signature de contrat,
 - o Soit elles sont présentes à l'entretien, mais refusent de signer le contrat.

A cela s'ajoute qu'une signature de contrat ne garantit pas la pérennité de la mesure car nous constatons également que les personnes n'adhèrent pas nécessairement à la MASP. De ce fait, les premiers rendez-vous sont compliqués à mettre en place voire même impossibles. Ces MASP s'arrêtent très rapidement.



Le nombre de contrats signés a été plus élevé en début d'année et en fin d'année. Cela s'explique :

- **En début d'année**, par l'approche de la fin de la trêve hivernale. Les travailleurs sociaux arrivent à motiver plus fortement les personnes pour qu'elles se lancent dans un travail budgétaire plus important afin d'éviter les expulsions à venir.
- **En fin d'année**, par la coupure estivale des mois d'août et de septembre qui se caractérise par un nombre peu élevé de demandes.

Le nombre de fins de mesures a connu une inflation significative en décembre 2015.

En effet, nous avons eu 7 fins de mesures :

- 3 personnes ont décidé d'arrêter la MASP face aux implications que cela demandait (présence aux rendez-vous, travail budgétaire, ...),
- 1 n'est jamais venue au premier rendez-vous,
- 3 autres fins étaient programmées :
 - o 1 fin de MASP suite à 4 ans d'accompagnement,
 - o 1 orientation vers une MASP dans le 77 suite à un déménagement,
 - o 1 passation vers une curatelle renforcée.

Ces départs au 31 décembre 2015 nous amèneront nécessairement à un décalage sur les MASP présentent au 1^{er} janvier 2016.

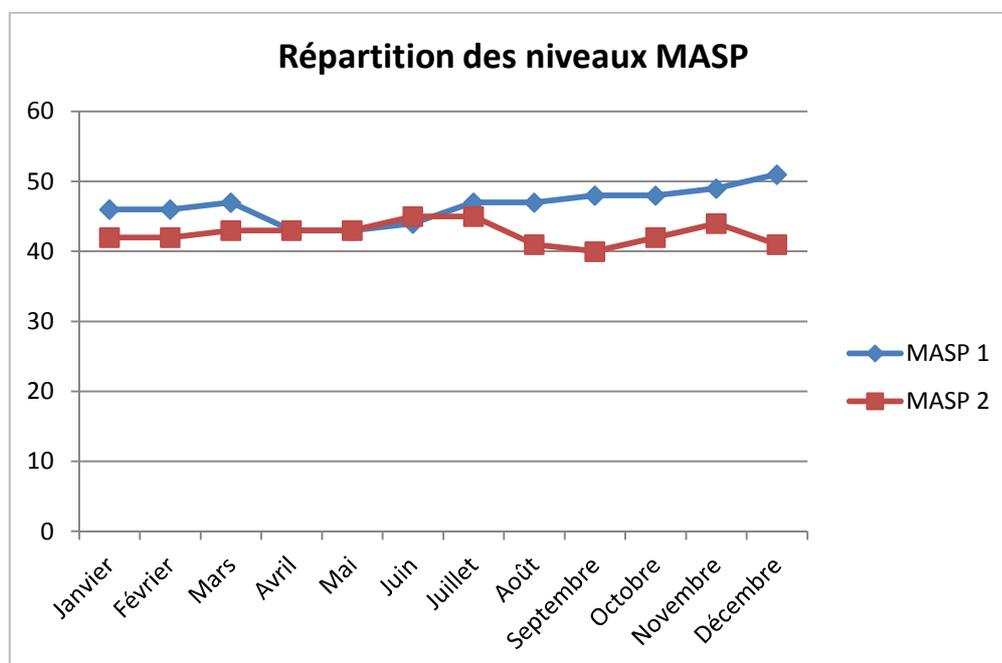
Un travail partenarial qui commence à porter des fruits :

Le travail partenarial entrepris au cours de l'année 2015, a permis un plus grand nombre de contacts avec divers partenaires notamment afin :

- D'avoir des précisions sur ce qu'est une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée,
- Mais aussi sur la pertinence de la présentation de certains dossiers afin de déterminer s'ils relevaient bien d'une MASP.

Cependant, nous constatons que ce travail n'a pas permis, pour le moment une augmentation des entrées. Nous continuerons de développer ce travail partenarial afin de continuer à faire connaître la MASP dans nos arrondissements. Notre objectif étant d'augmenter notre seuil de mesures qui semble stagner autour des 90 mesures.

3.1.2 Types de mesures



Sur l'année 2015, nous comptabilisons 62 MASP 1 et 52 MASP 2. Par rapport à ces chiffres, nous constatons que :

- **L'augmentation des MASP 2** (avec gestion des prestations) constatée en fin 2014 **s'est maintenue**,
- **L'écart entre les deux types de mesures varie :**

- Il a diminué en début d'année pour atteindre une parité en avril, mai et juin.
- Puis, cet écart s'est recréé sur le reste de l'année (10 mesures de différence), du fait d'un plus grand nombre de signatures de contrats en MASP 1 et plus de sorties en MASP 2, sur la même période.
- **Peu de personnes changent de catégorie MASP :**
 - 2 personnes sont passées de la MASP 2 vers la MASP 1 : une en août et une en décembre. Ces personnes ont rapidement intégré le travail budgétaire et un pas vers l'autonomie a été fait.
 - 1 seule personne est passée de la MASP 1 vers la MASP 2 : Celle-ci a réalisé que, pour diminuer ses dettes et faire face à ses problématiques budgétaires, elle devait travailler son budget en passant en MASP 2. Un avenant à son contrat a été signé permettant un passage vers la gestion des prestations. Cette personne, souffrant de troubles psychiques, avait commencé la MASP en MASP 2, puis avait réussi à aller vers une autonomie en passant en MASP 1. Or l'état de santé s'est dégradé, nous amenant à lui reproposer un passage en MASP 2 afin d'intervenir sur son budget qu'elle ne gérait plus (dépenses entraînant des dettes de loyer, EDF, ...). Nous avons travaillé une orientation avec cette personne vers une mesure de protection.

3.1.3 Durée des contrats

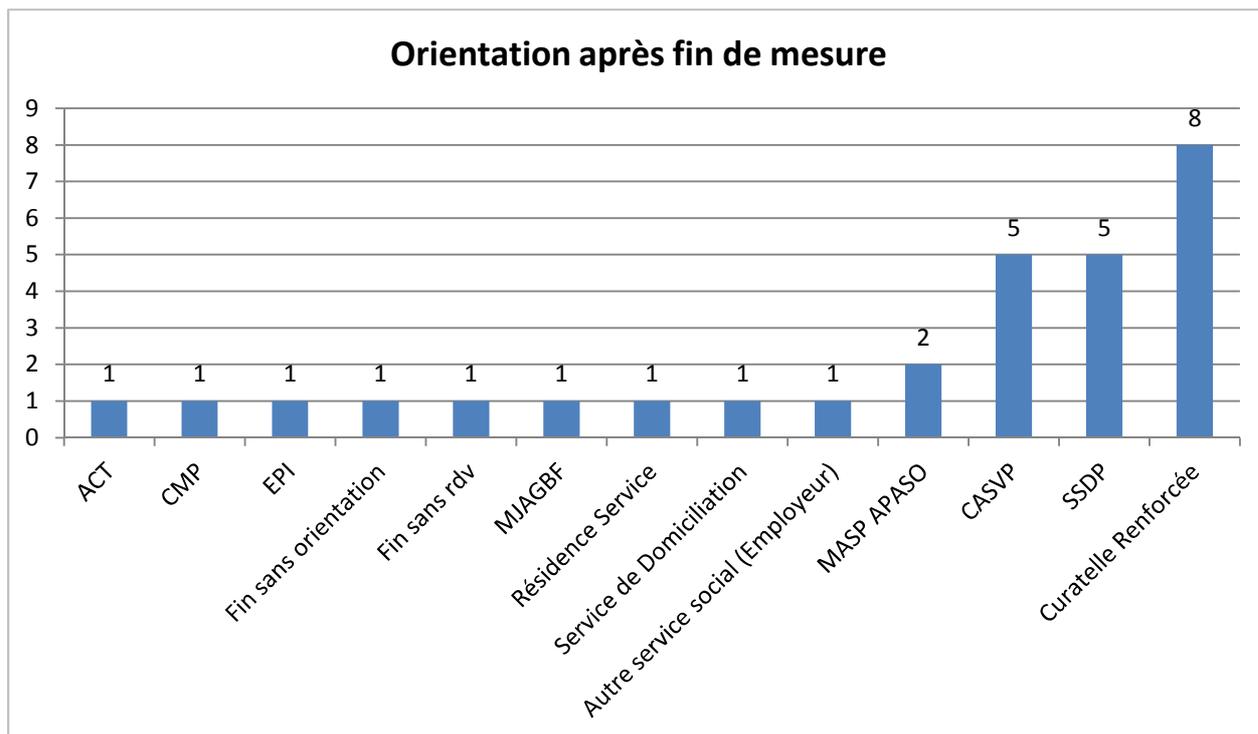
Les 31 nouveaux contrats signés en 2015 l'ont tous été pour un an.

Toutefois, 3 mesures ont eu des durées extrêmement courtes.

- ✓ **Une de trois mois :** la personne étant à la retraite, il s'agissait d'une MASP dérogatoire. Elle avait signé un contrat MASP 2, venait au rendez-vous, mais a refusé un travail budgétaire, estimant que sa retraite (plus de 1 500€) était insuffisante, elle refusait de modifier sa façon de vivre pour s'adapter à son nouveau budget. Elle a demandé une fin de MASP et a été réorientée vers le CASVP, à l'origine de la demande.
- ✓ **Une autre mesure a duré 6 mois :** La personne avait signé une MASP 2. Le début de l'accompagnement s'est bien passé. Puis suite à des problèmes avec son propriétaire, nous sommes entrés en lien avec celui-ci et avons eu des informations quant au comportement de Monsieur. Il n'a pas voulu rencontrer le propriétaire pour essayer de ralentir la mesure d'expulsion en cours et améliorer les conditions du logement. Par la suite, monsieur n'a plus souhaité continuer la MASP et travailler le budget et la réorientation. En lien avec la DASES nous avons mis une fin de MASP sans rendez-vous car Monsieur refusait tout contact.
- ✓ **La troisième mesure n'a duré que 2 mois :** En effet, Madame, après la signature du contrat, n'est venue à aucun des rendez-vous proposés, malgré des contacts téléphoniques réguliers. Avec l'accord de la DASES nous avons mis fin à cet accompagnement non existant et indiqué à Madame qu'elle pourrait refaire une demande via son assistante sociale de secteur quand elle sera prête.

Fin décembre toutes les autres nouvelles mesures étaient en cours.

3.1.4 Les fins de mesures



La diminution des fins de mesures (29 fins de mesures au lieu de 53 en 2014), nous a fait atteindre une moyenne de 2,5 fins de mesures par mois. Il s'agit de la moyenne la plus faible de ces trois dernières années.

Ce rythme est à mettre en parallèle avec la diminution du nombre de mesures sur l'année (114) par rapport à 2014 et 2013, respectivement 133 et 136.

Sur l'année 2015, nous comptabilisons 29 fins de mesures. Celles-ci peuvent s'expliquer de la façon suivante :

- **6 sorties pour lesquelles les personnes n'ont pas adhéré à la MASP :** en ne venant pas aux rendez-vous malgré nos relances et parfois nos déplacements pour les rencontrer.
- **3 MASP sont arrivées au terme des 4 ans :**
 - Deux personnes ont connu une évolution positive mais restaient encore fragiles. Une passation a été faite vers l'assistante sociale de sa résidence Service pour l'une de ces personnes et vers le SSDP (Service Social Départemental Polyvalent) pour la deuxième.
 - La troisième personne a vu sa situation se dégrader, elle a été expulsée suite à des nuisances de voisinage. En lien avec sa problématique alcoolique, elle a refusé d'aller vers les centres d'hébergement. Après quelques temps à la rue, et suite à notre soutien, elle est retournée en hôtel avec une orientation vers le CASVP réalisée, mais non investie par la personne.
- **2 personnes ont été orientées vers une autre MASP :**
 - L'une suite à son déménagement dans le département 77,
 - L'autre, après un début d'accompagnement positif, s'est opposée à la poursuite de la MASP dans notre association. Madame ne supportait pas notre positionnement quant à nos questionnements ou nos refus relatifs à ses demandes.

Madame souhaitant continuer la MASP, la DASES, en concertation avec les deux services MASP de Paris, lui a proposé un accompagnement par la MASP APASO. Cet accompagnement a connu des difficultés mais est toujours en cours fin 2015.

- **2 personnes ont souhaité personnellement arrêter la MASP :**
 - Une personne en MASP 2, suite à sa mise en couple avec un homme refusant un accompagnement de proximité comme nous le faisons. Madame ayant deux enfants placés et étant enceinte du troisième, nous avons pu faire part de notre inquiétude à l'éducatrice de l'ASE qui a pris le relais. Ils ont pu bénéficier d'une orientation vers le SSDP.
 - La seconde personne suite à l'évocation de la mise en place d'un signalement que nous avons évoqué, a estimé quant à elle, qu'elle n'avait plus besoin de soutien. Elle a été orientée vers le SSDP.
- **7 personnes ont pu retourner vers une autonomie relative :**
 - 3 ont été orientées vers le CASVP,
 - 1 vers le SSDP,
 - 1 sans orientation,
 - 1 n'est pas venue au dernier rendez-vous,
 - 1 personne a été orientée vers un service de domiciliation car l'expulsion dont elle faisait l'objet, n'a pu être empêchée car le bailleur n'a pas voulu stopper la procédure. La dette de cette personne était un rappel de charges.
- **1 passation vers une MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) :** pour une famille dont le progrès était notable malgré la présence encore d'une fragilité dans la gestion du budget.
- **8 passations vers des mesures de protection** que nous avons demandées.

Il est à noter également qu'une personne accompagnée se trouvait en fin d'année, hospitalisée en situation critique.

3.1.5 Avenants et renouvellements de contrats

Trois avenants ont été signés pendant l'année 2015 :

- 2 avenants ont été signés suite à une évolution vers l'autonomie. Ces personnes sont passées de la MASP 2 à la MASP 1, la première en août, la deuxième en décembre,
- Le troisième avenant pour effectuer un retour vers une MASP 2.

En ce qui concerne les renouvellements : sur les 83 contrats ayant une échéance de fin ou un renouvellement en 2015 :

- ✓ 14 contrats n'ont pas été renouvelés,
- ✓ 69 contrats ont été reconduits.

	4 mois	4 mois + 6 mois	6 mois	6 mois + 6 mois	1 an	1 an + 6 mois	5 mois et 3 mois	10 mois	TOTAL
MASP 1	1	1	3	1	28	2	1	0	37
MASP 2	0	0	10	0	20	0	0	2	32
TOTAL	1	1	13	1	48	2	1	2	69

Récapitulatif des renouvellements inférieurs à 1 an effectués en 2015 :

- ◆ **1 renouvellement de 4 mois** : Il s'agissait d'un prolongement en vu de finaliser une fin de MASP et d'effectuer la demande de retraite pour la personne concernée.
- ◆ **1 renouvellement de 4 mois et de 6 mois** : correspondait au délai de mise en place d'une MJAGBF.
- ◆ **13 renouvellements de 6 mois** :
 - 8 renouvellements le temps que les mesures de protection se mettent en place,
 - 1 renouvellement pour la mise en place d'une MJAGBF,
 - 4 renouvellements correspondant à des prolongements, le temps d'évaluer l'orientation ou la continuité des mesures.
- ◆ **1 double renouvellement de 6 mois** : car la fin a été plus longue à mettre en place que ce qui était initialement prévu.
- ◆ **1 renouvellement de 5 mois puis de 3 mois** : dû à la situation sensible de la personne concernée ce qui a nécessité une prolongation exceptionnelle.
- ◆ **2 renouvellements de 6 mois prolongés par renouvellement d'un an** : car nous pensions que les personnes retourneraient rapidement vers l'autonomie, mais des difficultés ont fait jour, entraînant une prolongation de l'accompagnement.
- ◆ **2 renouvellements de 10 mois** : concernant des personnes en MASP 2 qui devaient passer sous mesure de protection. Au 31 décembre 2015, la mise en place de la curatelle renforcée s'est effectuée uniquement pour l'une d'entre-elle. Pour la seconde, nous avons eu des difficultés avec le tribunal du 19^{ème} arrondissement car, bien que le jugement ait été rendu, aucun mandataire n'a été désigné depuis plus d'un an.

Nous constatons que les suivis en MASP concernent en majorité des personnes avec de graves difficultés budgétaires et financières. En priorisant les dettes de loyers, qui nécessitent un temps d'accompagnement, plus important, les renouvellements à la MASP Itinéraires Falret se caractérisent par une majorité de renouvellements d'un an. Ce n'est qu'une fois la situation assainie, qu'il est possible de commencer un véritable travail budgétaire.

3.1.6 Datas du premier entretien et signature du contrat

Lors de la signature du contrat de MASP, un rendez-vous est fixé pour un premier entretien dans les deux semaines qui suivent.

L'écart moyen entre la date de signature du contrat et celle du premier entretien est de 20 jours. Pour mémoire, cet écart était :

- En 2014, de 23,75 jours,
- En 2013, de 17 jours,
- En 2012, de 15 jours,
- En 2011, de 13 jours
- Et en 2010, de 14 jours.

Nous constatons une diminution par rapport à l'année passée (de 4 semaines entre 2014 (8 semaines) et 2015 (4 semaines)) de cet écart moyen entre la date de signature de contrat et la date du premier rendez-vous. Toutefois cet écart reste élevé. Cela s'explique par le nombre constant de personnes qui ne se présentent pas au premier rendez-vous et qui tardent à répondre à nos sollicitations téléphoniques ou postales. Parfois, cela peut prendre plusieurs semaines, le plus long délai étant de 4 semaines.

La question de l'adhésion des personnes à la mesure et de la motivation de celles-ci est très présente : Il arrive parfois que le premier rendez-vous se fasse rapidement, dans la semaine qui suit. L'écart de 7 jours représente le plus petit écart constaté.

Pour l'année 2015, nous avons mis en place un changement de proposition pour les premiers rendez-vous. Nous fixons des dates en amont du rendez-vous de signature et les proposons aux personnes. Certaines personnes ne sont pas disponibles à la date proposée, un nouveau rendez-vous est alors fixé par téléphone en corrélation avec les agendas du chef de service et de l'accompagnatrice concernée.

3.2 Les modalités d'accompagnement

3.2.1 Convocations et entretiens

Au cours de l'année, nous avons envoyé :

- ❖ **1364 convocations,**
- ❖ **soit 959 entretiens effectifs.**

Ces chiffres comptabilisent également les entretiens réalisés à domicile.

Cela représente :

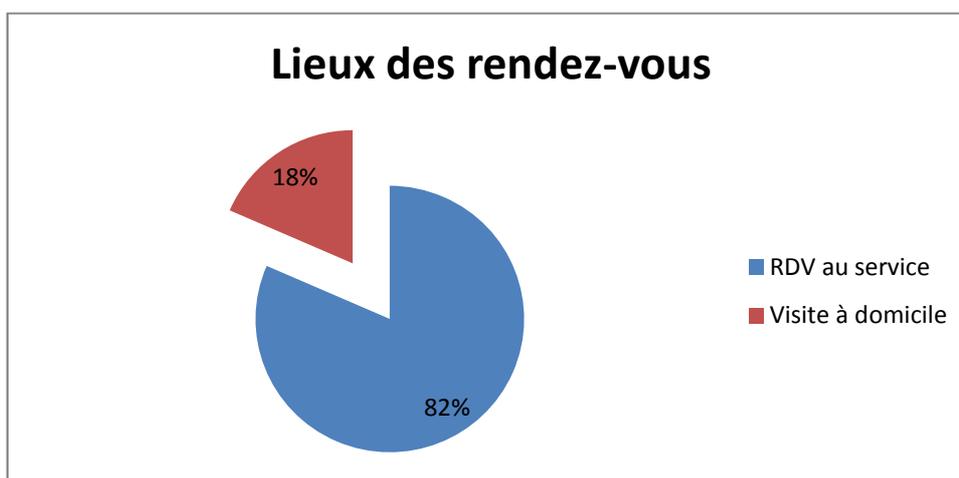
- **un taux de réponse de 70%** ; qui est inférieur à l'an dernier (73%).
- **une moyenne mensuelle de 0,70 entretien par personne.**
- De ce fait, **l'écart moyen entre deux entretiens se situe, sur toute l'année, à 31 jours.**

Nous constatons une constance de cet écart sur les deux dernières années : Pour rappel :

- 30 jours en 2014,
- 31 jours en 2013,
- 28 jours en 2012
- Et 24 jours en 2011.

Ceci s'explique par le fait que les personnes tardent à rappeler pour demander un second rendez-vous. Transparaît ici, **la difficulté des personnes à venir aux rendez-vous proposés**, nous obligeant à les solliciter plusieurs fois.

Comme toutes les moyennes, ce chiffre intègre les extrêmes et ne reflète pas la réalité de l'accompagnement. Pour la majorité des personnes, l'écart entre 2 entretiens oscille entre deux à trois



semaines même à domicile.

Concernant les visites à domicile, nous pouvons distinguer plusieurs catégories :

- **Les visites à domicile (VAD) « systématiques si la personne n'a plus d'autonomie de déplacement »** comme le stipule la convention signée avec le Département de Paris.

Dans ce cadre :

- o **19 personnes** n'ont été vues qu'à leur domicile,
- o **et 10 ont été rencontrées alternativement chez elles et dans notre service,**
- o **Soit un total de 29 personnes, ce qui représente 25% de la file active.**

Bien qu'en diminution, ces chiffres se situent toujours dans la même fourchette. Pour rappel :

- o 29% en 2014,
- o 28% en 2013,
- o 30% en 2012,
- o 31% en 2011,
- o Et 28% en 2010.

Majoritairement, ce sont des causes physiques qui empêchent les personnes de se déplacer. Parfois, cela est dû à des difficultés d'orientation ou des problèmes familiaux (garde d'enfants au domicile), telle une maman qui avait trois enfants en bas âge et était enceinte du quatrième.

- **Les visites à domicile (VAD) chez des personnes de manière ponctuelle :** afin de traiter un problème particulier, d'effectuer un tri de papiers, ... **Cela a concerné 15 personnes** au cours de l'année (**13% de la file active**), dont certaines plus de deux fois, en raison de leurs soucis de santé.
- **Les visites à domicile (VAD) pour cause d'hospitalisation :** Sur les **23 personnes** (20% de la file active) ayant été hospitalisées en 2015 :
 - o 8 personnes ont été hospitalisées pendant des périodes significatives,
 - o dont 3 personnes pour plus de 3 mois pendant lesquelles nous nous sommes déplacés afin de les visiter.
 - o Nous avons aussi visité 2 personnes hospitalisées pour 1 ou 2 mois afin de finaliser des démarches en lien avec leur hospitalisation ou signer les demandes et contrats de renouvellement.

3.2.2 Accompagnement dans les démarches

Nous avons effectué **19 accompagnements physiques** pour 10 personnes (8% de la file active) dans le cadre de diverses démarches. **Ces accompagnements sont en lien soit :**

- **avec le logement** (rencontre avec le bailleur ou l'hôtelier, convocation au tribunal ou l'accès dans un nouveau logement),
- **avec les dettes des personnes accompagnées** (rencontre avec les banques, convocation concernant l'expulsion au Tribunal d'Instance ou chez le bailleur...).
- **avec des démarches administratives :**
 - o **soit pour les papiers d'identité ou les titres de séjours** (2 personnes) essentiellement en mairie ou en préfecture.
 - o soit pour un signalement que nous avons préconisé, en faveur d'une MAJ ou d'une mesure de protection, **par convocation du Juge des Tutelles** afin d'être entendus en même temps que la personne concernée.

Ce constat fait, **nous constatons une diminution des accompagnements** cette année par rapport à l'année dernière, notamment concernant d'autres points **liés au budget des personnes**. Nous pouvons noter que certains accompagnements n'apparaissent pas. En effet, lorsque la personne à rendez-vous au service et que nous l'accompagnons par la suite sur l'extérieur, le rendez-vous est comptabilisé comme rendez-vous au service et non comme accompagnement sur l'extérieur.

Quant aux rencontres partenariales : Cela a concerné **21 rencontres** pour 17 personnes accompagnées (15% de la file active). Ce chiffre ne comptabilise pas les échanges téléphoniques. Nous essayons de mettre en place des rendez-vous de passation lorsque l'on oriente une personne vers un autre organisme, mais elles se mettent plus facilement en place lors des mesures de protection ou vers des centres de soins. Dans la majorité, nous devons, par manque de disponibilité réciproque, effectuer ces rendez-vous par téléphone.

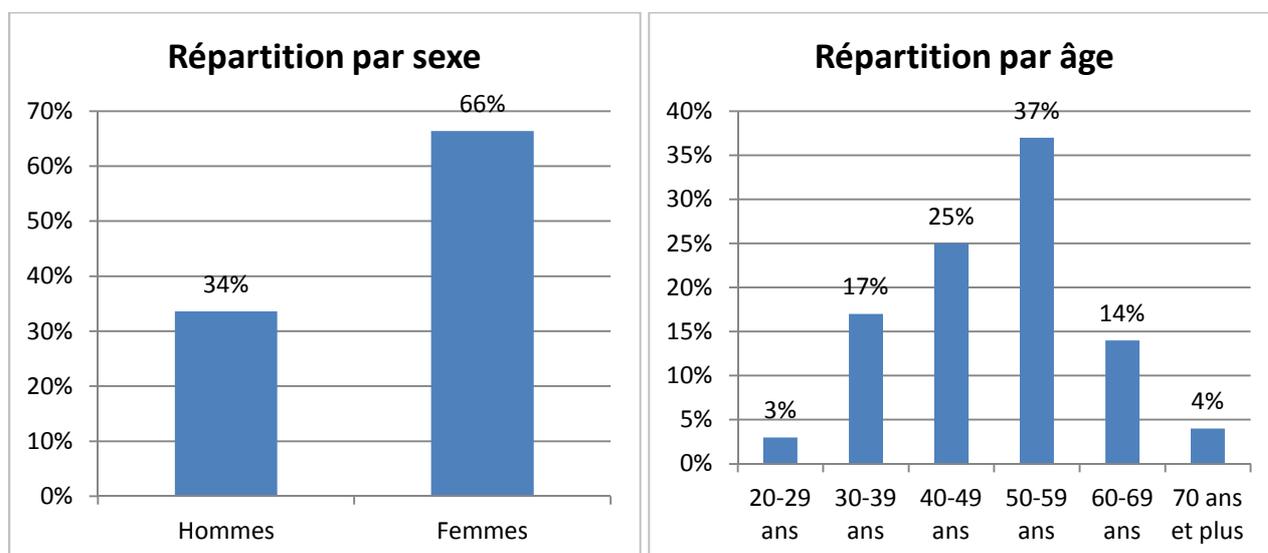
Les entretiens téléphoniques : à partir de décembre 2014, à la demande du chef de service, nous avons commencé à comptabiliser les entretiens téléphoniques de plus de 30 minutes. En 2015, nous comptabilisons **23 entretiens téléphoniques** pour **15 personnes** (13% de la file active). Ce nombre paraît peu élevé. En effet, la mise en place de l'indication des entretiens téléphoniques reste encore au stade de test. Le réflexe des accompagnatrices de noter les rendez-vous téléphoniques non prévus n'est pas encore acquis. La majorité des entretiens téléphoniques indiqués correspondent à ceux organisés lorsque une personne pouvait se déplacer.

4 PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

4.1 Caractéristiques de la population

Pour les caractéristiques de la population concernant la répartition par sexe, nous présentons les chiffres sur une base de 119 personnes car cinq contrats concernent des couples, dont un couple d'hommes.

Toutefois, concernant la répartition par âge, nous nous basons sur 114 suivis car nous procédons à une moyenne par couple.

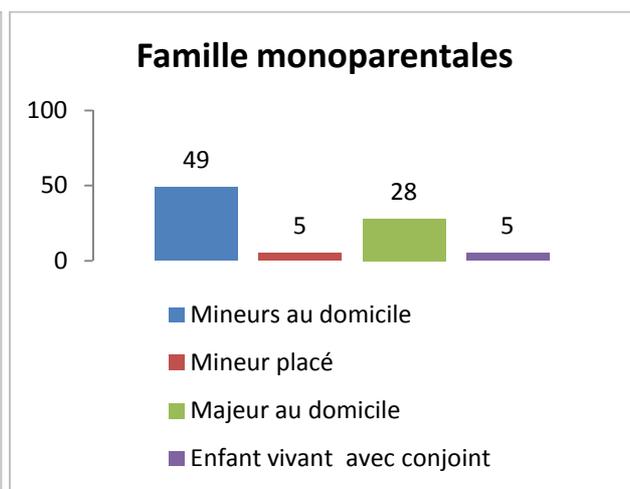
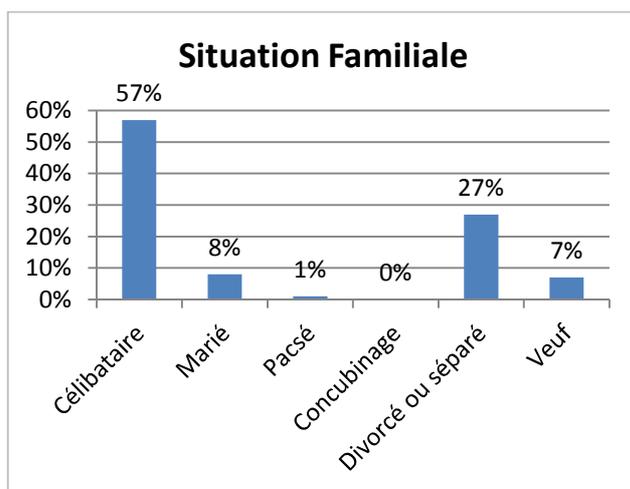


La répartition de la population par sexe : La féminisation de notre public s'est maintenue en 2015. Le pourcentage de femmes est, depuis deux ans, proche des 2/3 des suivis.

La répartition de la population par âge :

- La moyenne d'âge de notre population est de 50 ans.
- **Les tranches d'âge moyennes (entre 40 et 59 ans)** : sont les tranches d'âge les plus représentées dans notre population et cela depuis 2 ans. Cela concerne 70 personnes soit 62% de notre file active. De plus, nous constatons qu'il s'agit en grande majorité d'une population féminine. Cet état de fait, s'explique notamment par la prédominance de la tranche d'âge des 50-59 ans de notre population.
- **Les tranches d'âge les plus âgées (entre 60 et 70 ans et plus)** : Celles-ci diminuent passant de 27% en 2014 à 18% en 2015.
La DASES a en effet refusé plusieurs demandes de dérogations concernant des personnes âgées de plus de 70 ans car aucun travail vers l'autonomie ne semblait possible. Suite au constat des années précédentes, plus les personnes sont âgées, plus il est difficile de les faire évoluer dans leur gestion budgétaire.
- **Les tranches d'âge les plus jeunes (entre 20 et 39 ans)** : Contrairement à la catégorie précédente, le nombre de personnes les plus jeunes est en nette augmentation. Nous constatons une inversion de cette tendance entre les années 2015-2014 et les années 2013-2012. Pour rappel, les 20, 39 ans concernaient :
 - 20% en 2015,
 - 12% en 2014,
 - 13,5% en 2013,
 - 18% (2012).

En conclusion : Nous pouvons conclure que la tranche d'âge dominante (40-59 ans) de la population accueillie est constante depuis le début de l'accompagnement MASP. Le choix de la DASES de se centrer sur les personnes qui peuvent aller vers une autonomie a favorisé l'augmentation des personnes âgées entre 30 et 39 ans. Le nombre de personnes en dessous de 30 ans reste cependant toujours faible. Il semble plus difficile pour les travailleurs sociaux qui nous orientent les mesures, de motiver un public jeune.



Les situations familiales : La très grande majorité des personnes accompagnées vivent seules et sans conjoint (103 personnes soit 91% de notre file active), avec ou sans enfant. Nous avons :

- 58 célibataires sans enfants,

- **9 personnes mariées** dont cinq vivent en couple,
- sur les **31 personnes en situation de séparation ou de divorce** :
Nous comptabilisons 24 femmes :
 - o 21 avec des enfants mineurs,
 - o 7 avec des enfants adultes vivants toujours au foyer parmi lesquelles on comptabilise 4 familles avec des enfants mineurs vivant au foyer.

Le nombre total de familles est de 56 (soit 49% de notre file active) soit :

- ◆ 11 couples,
- ◆ Et 45 familles monoparentales.

Le pourcentage de familles est en augmentation. Pour rappel, il était :

- o En 2014, de 41%,
- o En 2013 de 20%.

Il est à noter également :

- Qu'un couple est constitué de deux hommes pacsés,
- Que l'enfant d'une personne séparée est placé chez les grands-parents,
- Que d'autres familles ont au moins un des enfants mineurs placé soit chez l'autre parent (5 enfants), soit à l'ASE (7 enfants).

Nous notons une constance du nombre d'enfants présents au domicile :

- 9 pour les couples,
- et 77 pour les familles monoparentales, soit 53 enfants mineurs et 33 enfants majeurs.

Les enfants vivant avec le conjoint : Nous accompagnons 3 hommes séparés de leur conjointe, qui ont la garde de leurs enfants :

- Le premier a un enfant mineur et deux enfants majeurs vivant au domicile,
- Le deuxième a trois enfants mineurs vivant avec lui,
- Et le dernier a son fils majeur qui est resté avec lui.

La problématique des enfants majeurs vivants au domicile : Nous constatons que chez les familles nombreuses, en couples ou monoparentales, nous n'arrivons pas toujours à savoir combien d'enfants majeurs vivent toujours au domicile.

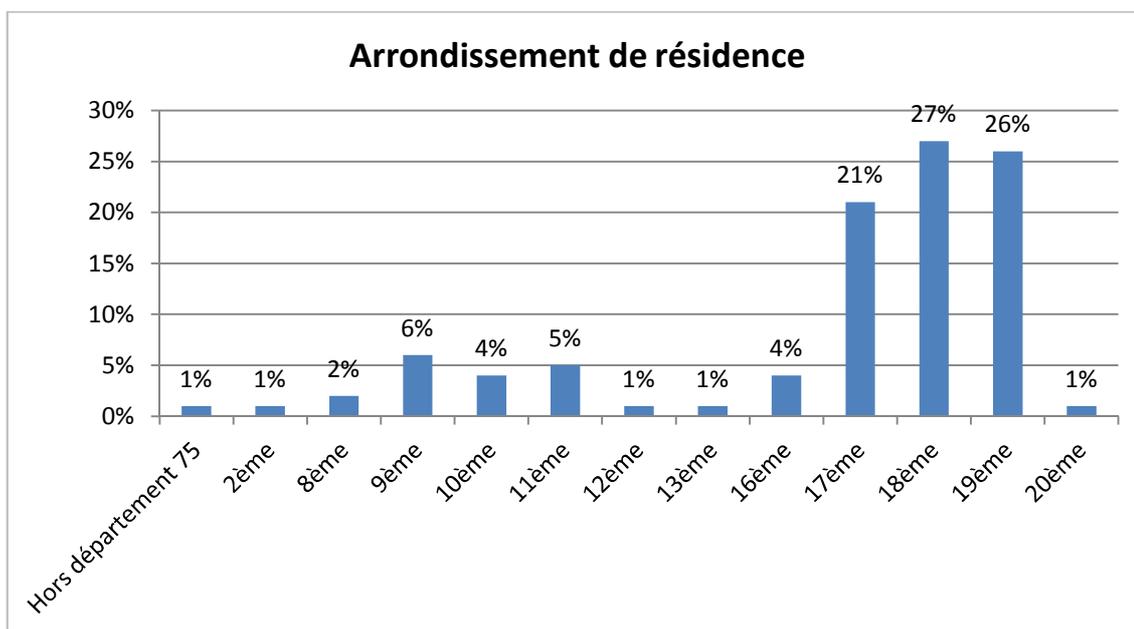
Ces situations peuvent parfois entraîner des problèmes par rapport aux déclarations CAF et à leurs régularisations.

La présence d'enfants, surtout des majeurs, augmente la charge de travail des accompagnatrices. Celles-ci doivent s'occuper de certaines démarches auprès des enfants afin que la situation des parents, surtout auprès de la CAF et des impôts, se rétablisse.

Ainsi, le chef de service a été amené à rencontrer certaines familles avec des enfants majeurs vivants au domicile. Il a été parfois nécessaire de préciser aux enfants majeurs, leur implication nécessaire, aussi bien du point de vue des démarches administratives, que de la participation financière de ceux-ci.

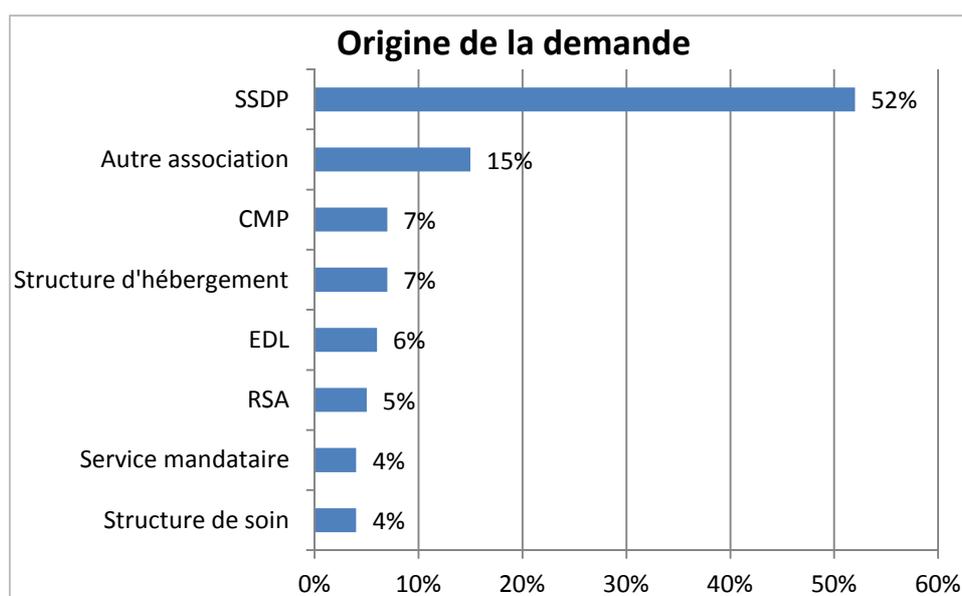
Pour illustrer notre propos, l'an dernier, un contrat a été signé entre la DASES, une mère et l'aîné de ses fils vivant au domicile. Son fils étant, un des éléments essentiel de la famille, pour les démarches et le soutien

financier qu'il apportait. Or en cours d'année, le fils est parti s'installer avec sa compagne, le contrat MASP est resté au seul nom de la mère.



Les arrondissements de résidence : Les années précédentes, la majorité des personnes étaient rattachées au 19^{ème} arrondissement, cette année, **le 18^{ème} arrondissement est passé en tête**, le 19^{ème} étant juste derrière suivi par le 17^{ème}. Ces trois arrondissements représentent 74% de nos suivis.

Nous pouvons souligner que cette année **nous avons au moins une personne de chaque arrondissement**. Les personnes vivant sur les 2^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 20^{ème} arrondissements et hors département 75 ont déménagé au cours de leur accompagnement. Nous conservons alors le suivi, avec une durée plus limitée pour les personnes sortant de Paris.



Les origines de demandes de MASP : Les orientations par les services sociaux polyvalents (SSDP) sont toujours dominantes malgré une légère diminution :

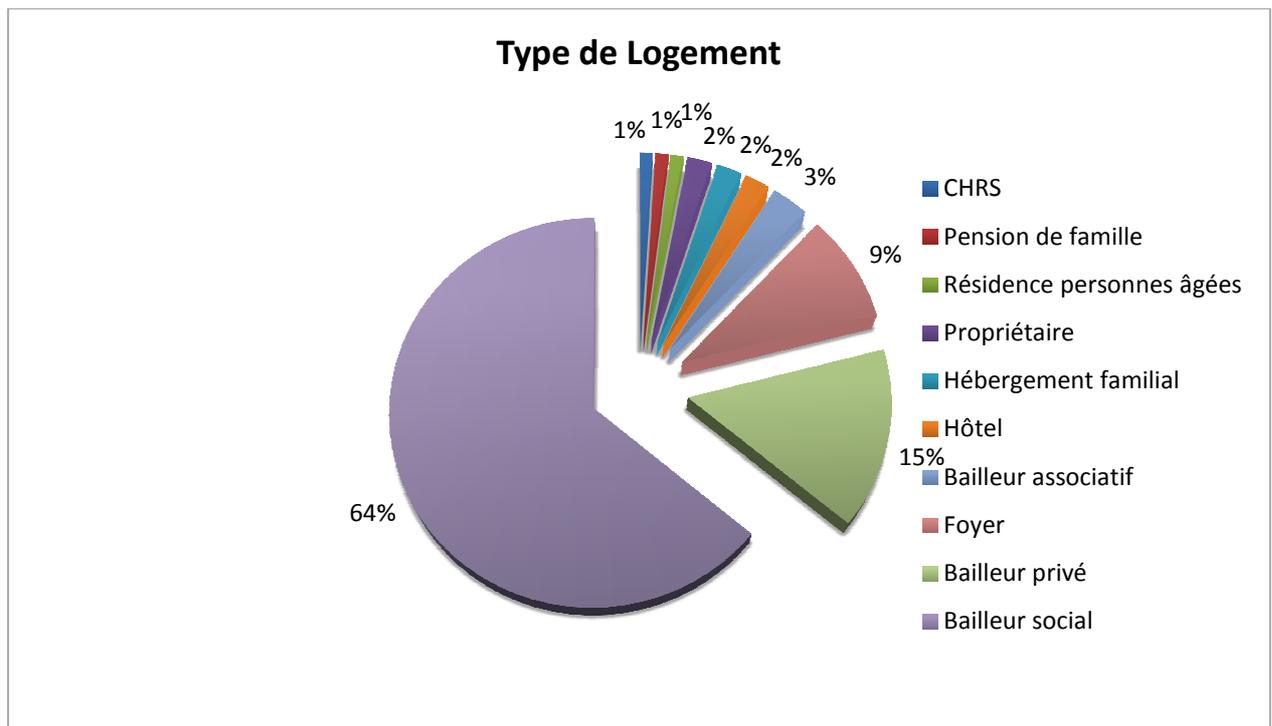
- 52% en 2015,

- 54% en 2014
- Et 61% en 2013.

Cela est dû :

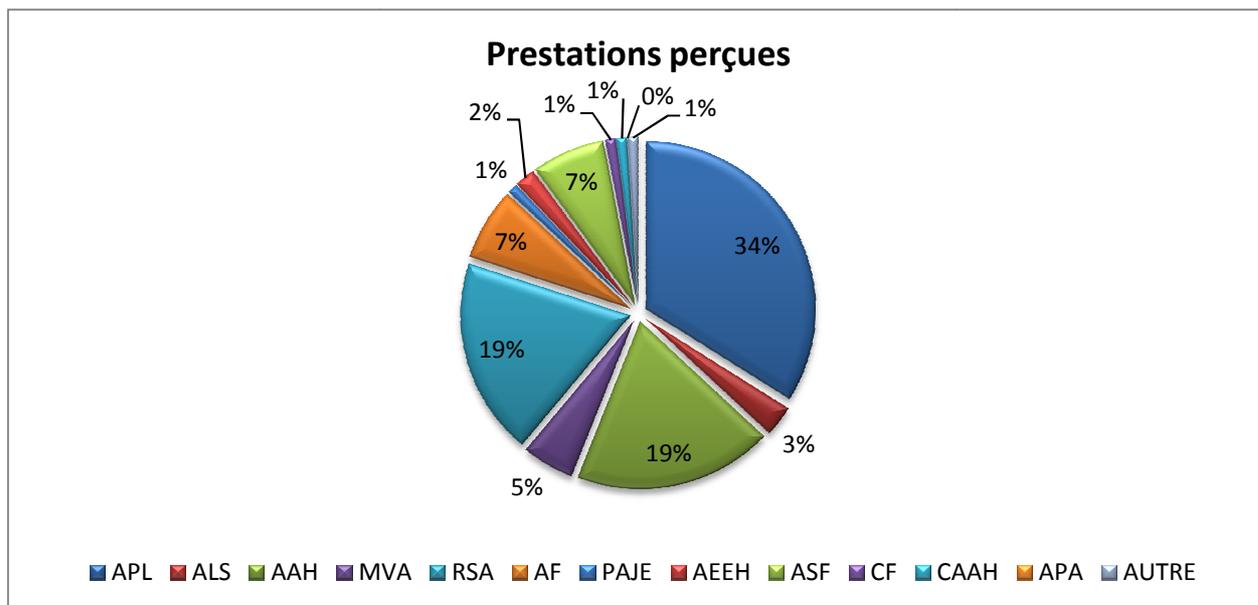
- à la transmission interne des informations,
- au travail partenarial qui a été très développé avec ces services au cours de l'année,
- ainsi qu'à la légère augmentation de l'orientation des CMP, d'autres services de soins, de l'EDL et des services mandataires.

On retrouve également l'augmentation des orientations par les accompagnements pour le RSA, qui ont débuté à se faire en 2014.



Les types de logement :

- **64% des personnes accompagnées ont pour bailleur, un bailleur social.** Ce qui représente le type de logement le plus important. Ce pourcentage est en légère augmentation par rapport à 2014.
- Le pourcentage de **locataires de bailleurs privés** est identique à l'an dernier (soit 18 personnes – 15% de la file active). Sur ces 18 personnes :
 - seules 5 ne présentaient pas de dettes de loyer,
 - sur les 13 personnes restant, 9 avaient une procédure d'expulsion engagée et 1 personne a été expulsée au cours de 2015.
- 2 personnes sont **propriétaires** de leur logement (soit 2%). Ce nombre est en légèrement diminution.
- **L'hébergement familial** est resté constant à 2%.
- La part des **hôtels** est constante.
- Le nombre de personnes en **foyer, CHRS, pension de famille ou résidence pour personnes âgées** a légèrement augmenté pour 13 personnes.



(AAH = Allocation Adulte Handicapé ; PF = Prestations Familiales ; ASPA = Allocation Solidarité Personnes Agées ; AEEH = Allocation d'Education d'Enfant Handicapé ; MAV : Majoration pour la Vie Autonome ; ASF : Allocation Soutien Familial))

Les prestations perçues : Nous tenons compte des ressources des personnes soit au moment de leur sortie de la MASP, soit au 31 décembre 2015.

- ✓ **26 personnes ne perçoivent aucune prestation sociale :**
 - Pour 12 personnes : soit les contrats MASP ont été signés à titre dérogatoire, ou les personnes sont passées à la retraite,
 - Pour 9 personnes : soit elles ont repris un travail à temps complet, soit elles perçoivent des indemnités journalières,
 - Pour 3 personnes : elles se sont retrouvées sans ressources en décembre car leurs allocations de la CAF étaient coupées,
 - Pour 2 personnes : nous ne connaissons pas les ressources des personnes car elles ne venaient pas aux rendez-vous.
- ✓ **65% des personnes accompagnées perçoivent l'allocation logement (APL ou ALS), ou avec d'autres prestations sociales :**
Ce pourcentage diminue :
 - 65%, en 2015,
 - 86% en 2014.

Cela représente 74 des prestations sociales perçues.

Concernant les nouvelles mesures, nous pouvons observer que certaines arrivent déjà déstabilisées, avec les droits CAF au logement coupés ce qui nécessite un long travail d'accompagnement pour réouvrir les droits. Ces éléments sont atténués par les effets de la durée d'accompagnement en MASP. En effet, grâce à celui-ci, les situations se stabilisent et les droits CAF sont rétablis au fur-et-à-mesure.

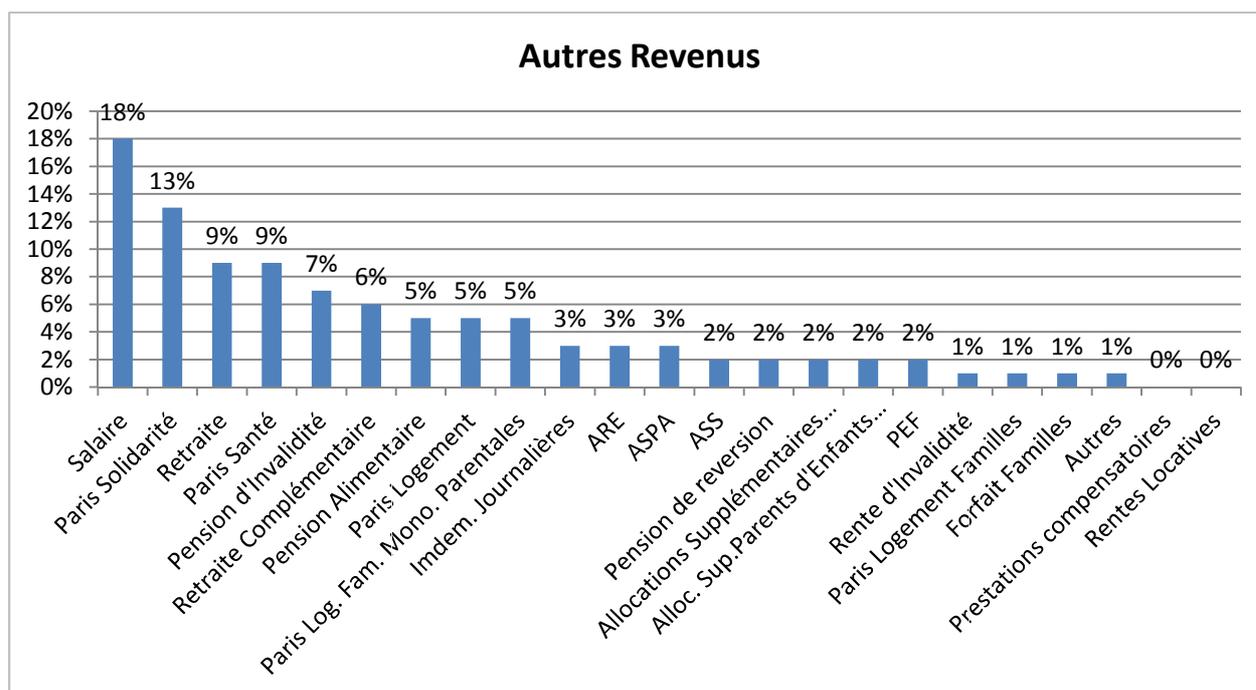
- ✓ **39 personnes sont bénéficiaires de l'AAH :** Ce chiffre est lui aussi en diminution :
 - 39 personnes en 2015,
 - 48 en 2014,
 - et 50 en 2013.
- ✓ **10 personnes perçoivent la MVA (Majoration pour Vie Autonome),** en diminution par rapport à l'année passée.

- ✓ **39 suivis touchent le RSA** : ce chiffre est constant par rapport à l'année passée.
- ✓ **18 familles bénéficient des Prestations familiales (AF+CF)** comme l'année écoulée.
- ✓ **58 personnes sur 114 (soit 50% de la file active) reçoivent des revenus autres que les prestations sociales.**

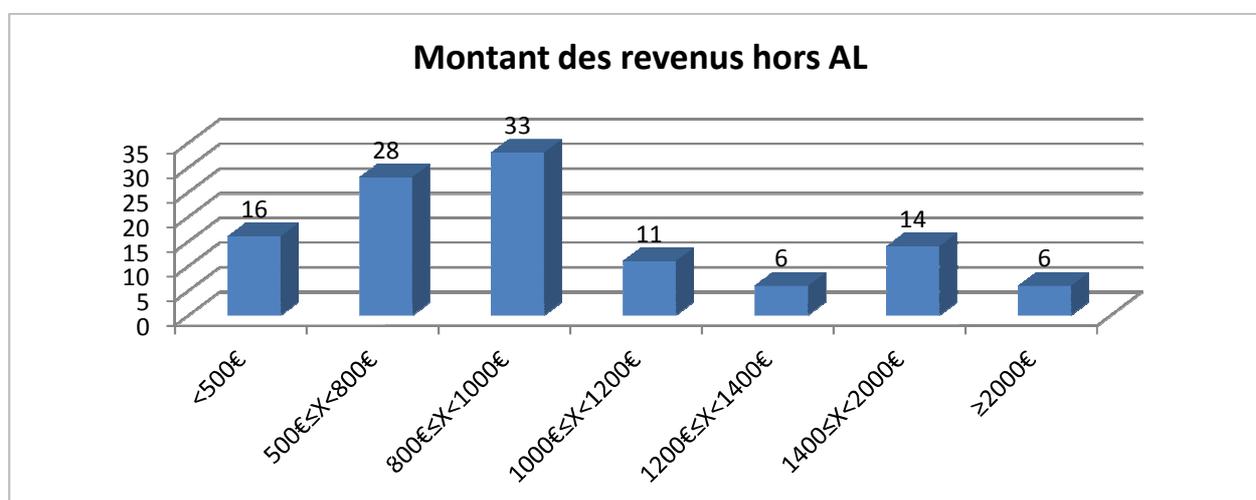
Ce chiffre est en net recul :

- 72 personnes sur 136 en 2014,
- et 75 personnes sur 133 en 2013.

Ne sont pas comptabilisé dans ces ressources, les Aides de la Ville de Paris, recues par 36 personnes.



Les autres revenus : Nous remarquons que la proportion des salaires réaugmente sensiblement, 18% au lieu de 14%, ainsi que pour la pension d'invalidité, 8% au lieu de 5%. Pour la retraite nous trouvons une constance, 9% en 2015 pour 10% en 2014. Sur les 27 personnes salariées, une partie continue à avoir une activité en parallèle de leur retraite. Neuf bénéficient du RSA activité, une autre d'une Pension d'invalidité, une de la Retraite et une des indemnités journalières de la CPAM.



Montant total des revenus : Ceux-ci sont calculés hors Allocation Logement de la CAF, mais en intégrant les Aides de la Ville de Paris.

Le montant des revenus n'a été analysé qu'en 2013 et 2014, les années précédentes, nous avons peu d'éléments de comparaison.

- **33 personnes ont des revenus compris entre 800€ et 1 000€** soit toujours la majorité de nos suivis.
Pour rappel :
 - 33 personnes en 2015,
 - 39 personnes en 2014,
 - et 47 personnes en 2013.
- Cette diminution se fait au profit de **la tranche 500-800€ qui augmente à 28 personnes** en 2015. Ces diminutions sont à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Ces familles ont moins d'allocations de la CAF a cause de leurs difficultés administratives et budgétaires, mais aussi parce que les enfants majeurs de ces familles bloquent généralement les situations parentales, en ne faisant pas leur démarches administratives vis-à-vis de la CAF.

Nous remarquons un grand écart au niveau des revenus.

- **54% des revenus sont compris entre 500 et 1 000€.**
- **Le revenu le plus faible correspond à 62,26€** : La personne concernée est en arrêt maladie suite à un accident du travail, or il y a un litige avec la CPAM qui réétudie les droits de Monsieur. Pour l'instant il ne perçoit qu'une faible partie du RSA.
- **Le revenu le plus élevé est de 2 680€** : La personne qui le perçoit a signé son contrat en décembre 2015. Monsieur est ingénieur. Il souffre de troubles psychiques. Malgré son suivi, lors de crises, il ne peut plus travailler et ne perçoit qu'une pension d'invalidité de 700€ environ ; ce qui perturbe fortement son budget. De plus Monsieur est sujet à des phases maniaques durant lesquelles il dépense tout son argent, augmentant ainsi ses dettes.
Pour le couple pacsé, l'un des deux travaillant en tant que vendeur et l'autre percevant l'AAH, le total de leur revenu dépasse les 2 000€.
Les 4 autres familles percevant des revenus supérieurs à 2000€ sont constituées de nombreux enfants, et/ou d'un conjoint.
Les revenus les plus élevés sont souvent accompagnés de dettes importantes dues à une diminution du revenu pendant une période. Ces dettes n'ont pu être réglées par la suite, d'où la mise en place de la MASP.

4.2 Problématiques principales

La question de l'endettement : est la plus souvent rencontrée chez les personnes que nous accompagnons : elle intéresse **92 dossiers soit 80%** de la totalité. Ce chiffre est en nette diminution par rapport à l'an dernier :

- 93% en 2014,
- 91% en 2013,
- 81% en 2012,
- 90% en 2011,

- et 85% en 2010.

Nous pouvons expliquer cela :

- Par le fait que concernant les nouvelles mesures en 2015, 10 sur les 31, ne présentaient pas de dettes aussi bien locatives que privées.
- De plus, beaucoup de personnes accompagnées le sont depuis plus de deux ans et que bien souvent les dettes existantes ont été résorbées. En effet sur les 68 contrats reconduits, 12 contrats ont été reconduits au-delà des trois ans et 17 dès deux ans.
- Même si pour les contrats arrivés à l'échéance d'une année, tout n'était sûrement pas résolu, principalement les suivis contractualisés en fin d'année, nous comptabilisons 23 personnes ayant connu une année d'accompagnement soit 20% de la totalité de la file active, avec une diminution de l'endettement.

Les personnes endettées présentent généralement un cumul de dettes, non seulement liées au logement (problèmes d'arriérés de loyers ou de charges de copropriété) mais également d'une autre nature (Edf, ...).

Les **autres dettes**, dont la plupart conduisent à déposer un dossier de surendettement, concernent **37 personnes soit 32%** de notre file active. Nous notons une forte augmentation du nombre de dossiers avec dettes liées au logement (80% au lieu de 68%). A contrario, les autres dettes ont fortement diminuées cette année, de 81% à 32%. Ceci conforte le constat fait par l'équipe d'accompagnement d'un nombre accru de démarches en lien avec des procédures d'expulsion à divers stades.

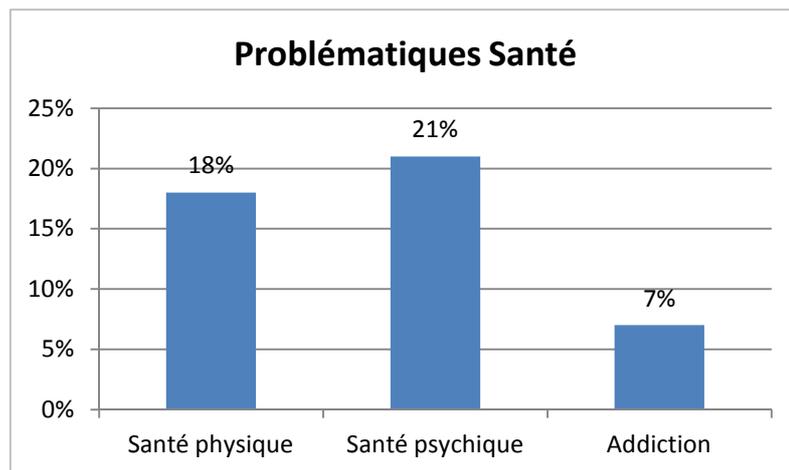
La question du **logement est présente en totalité chez 92 personnes**, pour plusieurs d'entre elles, elles étaient passées par l'hôtel ou en demande d'accès dans un logement. Mais au 31 décembre 2015 une seule personne résidait à l'hôtel, une en CHRS, deux en hébergement familial et 10 en foyer.

Les problématiques de Santé : Pour les 25 personnes ne présentant pas de dettes, **les difficultés concernent la santé**. Ce qui a souvent un impact non négligeable sur leur gestion budgétaire au quotidien :

- 14 personnes avec une problématique de santé physique,
- et 15 avec une problématique de santé psychique déjà prise en charge.

La problématique santé est présente chez **95 des 114 personnes soit 83% d'entre elles, nous distinguons trois catégories qui peuvent se cumuler** :

- **54% des personnes souffrent d'une problématique de santé** physique (handicap ou maladie longue durée),
- **De même, 61% des personnes accompagnées avec une problématique de santé présentent également des troubles psychiques de diverses natures** mais seulement 38% d'entre elles bénéficient d'un suivi :
 - en CMP (27 personnes),
 - en milieu hospitalier (2 personnes),
 - 4 personnes voient un psychiatre en ville ou leur médecin traitant,
 - 44 personnes n'ont aucun suivi. Pour la plupart, elles connaissent des états dépressifs parfois très sévères. Nous arrivons à les orienter vers des structures adaptées, tel que l'EPOC (Espace Psychanalytique d'orientation et de consultations), mais nous avons peu de visibilité sur le réel suivi mis en place.



Parmi les 25 personnes souffrant d'addictions connus par notre service :

- 16 personnes connaissent des problèmes avec l'alcool, dont 12 sont accompagnées pour cette addiction.
- 6 personnes consomment des substances illicites, seules 2 disposent d'un suivi spécialisé.
- 2 personnes cumulent la problématique alcoolique et la consommation des substances illicites.
- 5 personnes présentent d'autres addictions tels que les jeux, la surconsommation de médicaments,... Seule une personne est suivie.

Nous abordons cette problématique souvent par le budget, mais beaucoup sont dans le déni ou minimise l'impact sur leur vie.

Nous continuons ce travail de longue haleine pour essayer de les orienter vers un suivi spécialisé.

5 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

5.1 Accompagnement individuel

5.1.1 Logement

✓ **Dossiers FSL et apurement de dettes :**

92 personnes présentent des impayés de loyers, pour 45 d'entre elles des dossiers ont été déposés ou suivis à la commission FSL :

- 8 ont reçu un avis favorable pour une prise en charge de la dette de loyer,
- 6 n'ont pas pu aller jusqu'au bout :
 - o soit ils ont eu une réponse négative car ils n'ont pas repris le paiement de la part de loyer restant (déduction faite du montant des APL),
 - o soit le bayeur n'a pas voulu signer le protocole de cohésion sociale (2 personnes), et elles ont été expulsées.
- Au 31 décembre 2015, 24 dossiers étaient en cours d'instruction.

	Instruits / suivis
FSL maintien	28
FSL accès	4
FSLU dette	13
Total	45

Pour 11 personnes, une procédure d'expulsion était en cours ou réactivée :

- **Pour six, un FSL maintien a été déposé et est en cours d'étude. Aucune n'a de demande de FSLU en cours.**
- **Pour les cinq autres, il n'a pas été possible de constituer un dossier FSL maintien dans les lieux. :**
 - o Une n'a pas désiré continuer la MASP, le dossier n'a pas été finalisé,
 - o Un couple a été orienté vers une MJAGBF,
 - o 2 personnes sont entrées en MASP en fin d'année,
 - o et pour la dernière personne, il fut difficile d'obtenir les documents nécessaires au dossier.

Avec 23 personnes, la médiation avec le bailleur avec mise en place d'un échéancier a pu solutionner le problème.

14 personnes n'ont pas pu travailler leur budget : une mesure de protection a été mise en place ou est en attente, il n'a pas été possible de travailler.

Pour **15 personnes**, nous attendons qu'elles aient pu reprendre le paiement du loyer pendant trois mois pour solliciter l'aide du FSL.

2 personnes présentent des dettes de copropriété importantes de nature à mettre en péril leur logement. Il n'existe pas de dispositif permettant la prise en charge de celles-ci, il s'agit d'aider les personnes à trouver des arrangements avec leur syndic de copropriété.

Enfin **17 personnes avaient vu leurs dettes commencées à être réglées en 2014** par différentes solutions.

Pour **1 personne, nous n'avons pas réussi à contacter le bailleur.**

17 personnes n'avaient pas de dette de loyer.

✓ **Dossiers FSL accès dans les lieux :**

Nous avons instruit **trois demandes de FSL :**

- 1 pour une personne qui était logée en hôtel et qui avait intégré **une résidence sociale** courant 2015,
- Les 2 autres ont été pour un changement de logement :
 - o 1 pour un logement social définitif,
 - o L'autre pour une personne sortante d'une structure, qui a intégré un logement intermédiaire.

Un couple a eu accès à un logement social, et n'est plus venu le temps de leur changement de situation, ce qui nous a empêché de faire le FSL accès.

Nous avons suivi un FSL accès pour une personne qui a intégré une résidence sociale. Son dossier avait été déposé en 2014.

✓ **Demandes de logement dans le cadre d'une expulsion :**

Comme signalé précédemment, 2 personnes ont subi une expulsion au cours de l'année. Pour aucune d'entre elles une solution pérenne n'a pu être trouvée. Une personne a pu trouver une succession de solutions temporaires, famille, amis, dans la région parisienne avec sa fille. Les dossiers DAHO et DALO avaient été réalisés en amont. L'autre a trouvé une sous-location d'une chambre en périphérie de Paris et s'est domiciliée en PSA (Permanence Sociale d'Accueil).

Pour ces deux personnes, les dossiers SIAO ont été faits en amont, mais il n'y a eu aucune solution de proposée, même dans le cas de l'urgence.

✓ **Demandes de logement sur autres motivations :**

Nous avons effectué des **recherches de logement pour 31 personnes :**

- 2 sans domicile, suite à une expulsion,
- 6 locataires dans le secteur privé (loyer trop élevé ou logement inadapté),
- 3 personnes résidantes en hôtel, ont eu accès à une résidence sociale,
- 17 personnes déjà hébergées dans le secteur social mais dont le logement ne correspondait plus à la composition familiale ou ayant subi des dégradations importantes,
- 2 personnes qui ont été expulsées,
- 1 personne hébergée chez une amie contre une participation financière : elle recherche un foyer ou une résidence sociale.

Des dossiers ont été constitués soit pour des logements sociaux (24), soit pour des foyers ou pensions de familles (7), avec certains doublons.

10 dossiers DALO ont été faits ou réactualisés et 4 dossiers accords collectifs.

Nous avons eu 6 accès au logement :

- 2 personnes en logement autonome,
 - 3 en résidence service
 - 1 en logement intermédiaire.
 - 1 demande de logement est toujours en cours au 31 décembre 2015.
- ✓ **Autres démarches liées au logement :**

Pour les personnes disposant d'un logement, nous avons eu à accompagner 61 personnes dans des démarches liées à **l'assurance habitation, soit en initiale, soit en renouvellement.**

Cette année, nous n'avons pas constitué de dossier pour une demande d'aide sociale légale aux fins de faire intervenir une **aide à domicile**, ni sollicité une **aide par le PACT** (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) **de Paris.**

✓ **Difficultés rencontrées :**

Le constat que nous pouvons faire est le suivant : La mise en œuvre des démarches pour résoudre ces difficultés nécessite un délai très long. Pourquoi cela ?

- Car les personnes éprouvent des **difficultés à se mobiliser** dues souvent à des problèmes personnels ou de santé.
- Parfois, il s'agit juste d'un temps d'ajustement pour que la personne comprenne le sens de l'accompagnement et ses modalités. Celui-ci n'est pas identique au rythme soutenu des services sociaux habituels.
- Cependant, nous constatons aussi, que quelques rares personnes, semblent imperméables aux menaces pesant sur leur logement et soit ne donnent pas suite aux démarches, soit pensent que l'accompagnateur social peut tout, sans leur implication dans le processus.

Une des personnes expulsées en 2015 ne s'est pas impliquée dans les démarches administratives et budgétaires, ne permettant pas à l'accompagnatrice MASP de mettre en place les dispositifs visant à stopper l'expulsion.

La deuxième personne expulsée était à jour de son loyer et ne provoquait pas de nuisance sonore. Le bailleur n'a pas voulu signer le protocole de cohésion correspondant au rappel de charges important que Madame n'a pas pu payer. Le bailleur social a été hermétique à toutes amorces d'échange.

5.1.2 Santé

✓ **Dossiers CMU et mutuelle :**

Nous avons aidé 80 personnes à ouvrir ou à renouveler leurs droits à la CMU et CMUC ou en cas de fin de droit à souscrire à une mutuelle. Nous avons constitué 20 dossiers d'aide à l'acquisition d'une mutuelle de la CPAM. 9 personnes ayant adhéré à une mutuelle, ont demandé que les cotisations soient prélevées sur le compte de gestion de la MASP.

	CMUC	Aide à la complémentaire santé	Souscription mutuelle	Total
Accès/renouvellement	39	20	21	80

✓ **Dossiers MDPH :**

Nous avons aidé 18 personnes à constituer un premier dossier MDPH et 10 à renouveler leurs droits.

✓ **Accompagnement physique :**

Nous avons accompagné 6 personnes pour des démarches de santé qu'elles n'arrivaient pas à accomplir seules. Cela a pu concerner plusieurs accompagnements pour une même personne. Un des principaux objectifs de ces accompagnements, est de soutenir la personne face à ses inquiétudes et lui permettre par la suite d'effectuer seule cette démarche. Ce travail d'autonomie, lorsqu'il est possible, vise à préparer la fin de la MASP, sa durée étant limitée.

Au cours de l'année, 23 personnes ont été hospitalisées pour certaines à plusieurs reprises (28 hospitalisations), dont certaines se sont succédées.

Enfin, 8 personnes ont été hospitalisées pendant des périodes significatives, dont 2 personnes pour plus de 3 mois pendant lesquelles nous nous sommes déplacés pour les visiter. Nous avons aussi visité 1 personne hospitalisée pour 1 mois afin de finaliser des démarches en lien avec son hospitalisation.

✓ **Difficultés rencontrées :**

Comme l'an passé, les **difficultés dans le domaine de la santé sont essentiellement celles d'ordre psychique de nature à compliquer voire à rendre inopérant notre accompagnement.** Cependant, nous pouvons noter que cela concerne un nombre minime de personnes sur celles présentant ces difficultés. Dans la plupart des situations, l'accompagnement se déroule très bien pour autant que la personne dispose d'un suivi médical régulier et qu'elle n'est pas en rupture de soins.

Par exemple, 1 homme dont nous assurons le suivi, éprouve beaucoup de difficultés à se repérer dans le temps et l'espace, il est présent difficilement aux rendez-vous. Il faut aller le chercher à la sortie du bus et le raccompagner. Nous avons constaté qu'il était de plus en plus désorienté même dans les lieux qu'il connaissait. L'accompagnatrice a sollicité le service gériatrique volant, pour une évaluation. Finalement, en accompagnant Monsieur plusieurs fois chez son médecin traitant, elle a pu l'amener à faire une évaluation neurologique. Monsieur souffre d'un début d'Alzheimer. L'accompagnatrice, en lien avec le médecin, est en train de mettre en place le dispositif adéquat et de faire une demande de mesure de protection.

Avec certaines personnes souffrant d'addictions, leur présence aux rendez-vous est aléatoire et parfois il arrive qu'elles viennent dans un état ne permettant pas un véritable travail budgétaire.

5.1.3 Gestion des prestations

✓ **Loyers payés par le service :**

Sur les 52 personnes dont nous gérons les prestations, nous avons assuré le paiement du loyer pour 35 d'entre elles ce qui représente 251 loyers.

Quatre personnes sont toujours en litige avec le bailleur, aucune amorce de paiement du loyer courant n'est en place, la dette s'accroît.

- Pour 1 d'entre elles, le bailleur privé ne répond pas à nos sollicitations,
- Les 3 autres ont des problèmes administratifs qui réduisent leurs ressources et ne leur permettent pas de régler leur loyer. Le lien avec les bailleurs sociaux se fait, ils attendent pour l'instant la résolution de leur soucis administratifs.

Quatre personnes sont en retour d'autonomie et gèrent le paiement de leur loyer.

Une personne n'a pas de loyer car elle est hébergée chez un ami, une est propriétaire. Pour les cinq personnes restantes, la MASP 2 est en cours de mise en fonction, et le paiement du loyer se mettra en place dès qu'elle sera effective.

Une personne qui était en MASP 1, est passée en MASP 2 en cours d'année, car elle faisait face à des difficultés de gestion de budget et n'arrivait pas à payer son loyer.

Deux personnes ont réussi à reprendre en main leur budget, surtout au niveau du loyer, et sont passées en MASP 1.

Des charges locatives ont également été payées conformément aux mandats de gestion signés par les personnes. L'assurance habitation a été payée par notre service pour 9 personnes. A la demande de 9 personnes, nous avons dû aussi autoriser des prélèvements de cotisations de mutuelle, seule alternative pour que ces personnes bénéficient d'un règlement mensuel de celles-ci.

Nous avons également permis à 34 personnes de mettre en place des échéanciers de règlement de dettes qui concernaient principalement :

- le loyer (5),
- l'énergie (17),
- les créanciers (9)
- ou des amendes (3).

2 personnes ont mis en place la PAM (Pour Aider à la Mobilité) pour se déplacer. Celle-ci était payée par notre service.

Charges	Énergie	Assurance habitation	Mutuelle	Créanciers	Dettes loyer	Trésor Public	PAM	Téléphone
Nbre de personnes	17	9	9	9	5	3	2	0

✓ **Gestion du « reste à vivre » :**

Nous avons géré effectivement les prestations pour 52 personnes et le versement du « reste à vivre » s'est effectué en fonction des demandes des personnes. **La gestion hebdomadaire est privilégiée par des personnes ayant des conduites en lien avec une dépendance (alcool, jeu, nourriture, ...) ou dans l'incapacité de gérer leur budget en relation avec des difficultés psychiques. Pour chaque personne, les comptes sont vus mensuellement et un ajustement du reversement des ressources est effectué à leur demande.**

Versement du reste à vivre	
HEBDOMADAIRE	11
BIMENSUEL	6
MENSUEL	29
Total	46

Remarque : Une personne a été suivie en MASP 2 sur l'année et est passée en MASP 1 en décembre. Cette personne ayant retrouvée une autonomie dans sa gestion, nous lui reversons ses prestations en une seule fois par mois.

Sur les 52 personnes pour lesquelles nous avons géré les prestations, 12 ont fait des économies dont 2 de manière très substantielle : deux avec plus de 1300 euros. Pour l'une d'entre elles, cette somme était destinée pour l'entrée dans son nouveau logement, pour la seconde, cette provision est destinée au paiement des amendes.

✓ **Difficultés rencontrées :**

Comme nous l'avons déjà souligné l'an passé, il nous apparaît que la gestion hebdomadaire du reste à vivre installée sur une longue période témoigne d'une difficulté importante pour la personne à l'assurer seule. Nous avons essayé d'inciter chaque personne à tenter une reprise mensuelle de leur reste à vivre.

Les 6 personnes en bimensuel sont en cours d'essai de reprise d'autonomie. Nous passerons bientôt au reversement mensuel puis à la récupération des paiements progressivement.

Sur les 11 personnes en reversement hebdomadaire :

- 7 ont un signalement en cours,
- 3 sont en attente de reprise d'autonomie,
- et 1 personne est en fin de MASP courant 2016 et sera orientée vers le soin.

Pour les quatorze fins de mesures, qui étaient en MASP 2 :

- 6 ont été orientées vers une curatelle, avec l'organisation d'une passation.
- Il en a été de même pour 1 autre qui a été orientée vers une MJAGBF,
- 5 personnes ont récupéré leur gestion :
 - 1 suite à une fin de MASP sans rendez-vous. Il n'y a pas eu d'orientation préconisée,
 - 1 autre étant parvenue à une autonomie, une orientation a été faite vers l'ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) qui nous l'avait adressée,
 - 3 sont retournées vers une faible autonomie : le lien avec les services de la ville a été fait car elles ont souhaité arrêter la MASP : Une n'a pas adhéré à la mesure et est retournée vers le SSDP (Service Social Départemental Polyvalent). De même nous avons arrêté le suivi d'une autre personne, avec l'accord de la DASES, car elle ne venait pas aux rendez-vous. Elle a été orientée vers le service à l'origine de la demande.

5.1.4 Accompagnement budgétaire

✓ **Dossiers surendettement :**

Dossier surendettement	Orientation plan remboursement	Orientation PRP	Moratoire	En cours d'instruction	Total
instruits	3	1	3	2	9
suivis	4	1	3	5	13
Total	7	2	6	7	22

Concernant le surendettement, nous avons assuré l'instruction de **9 dossiers** et le suivi de **13 personnes** dont **2** étaient déjà en cours d'examen par la commission au démarrage de la MASP.

✓ **Ouverture de droits :**

Notre action a également permis, pour 36 personnes, le renouvellement ou l'obtention des prestations suivantes, parfois simultanées :

Prestations CASVP	Nombre de personnes
Paris Solidarité	20
FSL E	16
Paris Logement + PLFM	16
Paris Complément santé	14
Paris Energie Famille	1
Paris Forfait et Pass Famille	1

L'obtention des prestations CASVP est en augmentation. Un des axes de notre travail est d'informer les personnes sur les aides existantes, leur indiquer la procédure pour en faire la demande, ou le cas échéant, les services pouvant les aider à la faire.

✓ **Demandes d'aide financière :**

62 personnes, MASP 1 et MASP 2 confondues, ont bénéficié d'une demande d'aide financière répartie de la manière suivante, avec des cumuls :

Organismes sollicités :

Organismes	Nombre d'aide demandée
CASVP	89
ASE	41
Autres organismes	15
CPAM	3
Prêt CAF	3
CNAV	2
Total	153

Types des aides :

Objet des aides									Total des aides
Alimentaire	Logement	Energie	Impôts	Soins	Autres	Garde d'enfants	Papiers	Hôtel	
58	38	28	9	7	5	4	3	1	153

✓ **Accompagnement à la gestion du budget :**

Cet accompagnement est souvent le plus long et le plus délicat à mettre en œuvre. Au démarrage de l'accompagnement, les problèmes d'endettement a fortiori concernant les loyers occupent tout le temps des

entretiens. Aussi le travail sur les relevés bancaires et la gestion des dépenses de manière approfondie s'en trouve différé. Il arrive que pour certaines personnes, nous devions mettre en place des entretiens quasi-hebdomadaires afin de suivre avec elles au plus près les dépenses.

✓ **Difficultés rencontrées :**

L'accompagnement au budget touche au plus intime des personnes, la manière dont on dépense son argent révèle beaucoup de soi-même et le dévoiler suppose l'existence d'une confiance. Si le plus souvent, la relation établie permet une mise à plat du budget et un travail véritable de planification des dépenses, il arrive aussi que la personne ne soit finalement pas prête à changer ses habitudes et vive l'accompagnement budgétaire comme une intrusion insupportable. La MASP étant une mesure contractuelle, fonctionnant sur l'adhésion de la personne, il est arrivé que nous devions interrompre l'accompagnement car la personne était totalement réfractaire à apporter ses relevés bancaires et à parler des dépenses qui grevaient son budget. De même les conduites addictives entravent un réel travail budgétaire.

Nous rencontrons aussi des difficultés concernant la constitution de dossiers de surendettement où le temps d'obtention de tous les documents peut s'avérer fort long.

Le cumul des problématiques d'ordre psychologique, des addictions et l'accompagnement budgétaire entraîne parfois des situations à risques.

En effet, nous avons indiqué en introduction, l'agression par une personne suivie envers son accompagnatrice et le service, survenue le 3 juin 2015. La personne est arrivée en état d'agitation, car elle n'avait pu trouver d'écoute au sein du CMP où elle était suivie car ses référents n'étaient pas disponibles. Après la réunion d'équipe, l'accompagnatrice l'a reçue en espérant la calmer, comme cela s'était déjà produit par le passé. Madame n'a pu se calmer, elle s'en est prise au matériel. Le chef de service de la MASP a dû intervenir. Le déroulement éprouvant a marqué les équipes de la MASP et du SAMSAH, suite à la menace physique envers l'accompagnatrice et l'obligation du chef de service d'accompagner la personne hors des locaux. Un temps a pu être possible avec les deux chefs de service, la psychologue, l'accompagnatrice concernée puis le psychiatre du CMP par téléphone. Cet événement marquant a entraîné une journée de formation autour du thème : « Agressivité et Violence » le 24 septembre 2015 suivant, réunissant les deux services, situés dans les mêmes locaux de la rue Pajol : MASP Itinéraires et SAMSAH. Cependant l'accompagnatrice directement concernée n'a pu y assister car elle était en arrêt maladie. La personne concernée n'a plus eu la possibilité de venir dans nos bureaux. Elle a bien entendu cette injonction et l'a respecté. Elle s'est excusée plusieurs fois au téléphone. La continuité de son suivi en MASP 2 jusqu'à la mise sous mesure de protection, qui était déjà entamée avant les faits, a été assurée par le chef de service par téléphone avec l'appui de l'assistante sociale du CMP qui rencontrait régulièrement Madame. Le chef de service s'est déplacé pour la passation avec le curateur. La mesure a pu finir dans de bonnes conditions de relais.

5.1.5 Accompagnement socioprofessionnel

Nous avons orienté **21 personnes vers le domaine professionnel** : une vers une Maison de l'Emploi, 12 vers le Pôle Emploi.

L'accompagnement vers l'emploi se situe surtout autour d'échanges et d'orientations vers les organismes à même de réaliser un suivi plus pertinent. Nous avons aussi accompagné 1 personne vers les CAP Emploi pour une prise de contact. 7 personnes ont été orientées vers d'autres structures.

La question de l'accompagnement vers la culture a été questionnée au sein de l'association FALRET.

La particularité de notre accompagnement et du public concerné nous confronte à des difficultés.

Les accompagnatrices de la MASP ont réalisé l'écrit suivant :

L'ACCES A LA CULTURE

« Ensemble donnons leur espoir et confiance en l'avenir »¹ ; cette phrase pourrait représenter le leitmotiv de l'Œuvre Falret, proposant ainsi un accompagnement, au travers de la MASP, global et personnalisé. Quand est-il du contexte actuel ?

« La loi du 29 juillet 1998 est née de la volonté du gouvernement de prendre en compte l'exigence de solidarité exprimée par les concitoyens. Des mesures existent désormais destinées à garantir l'accès à l'emploi, aux soins, au logement, à la culture...mais aussi à prévenir toutes les formes d'exclusion, à mieux répondre à l'urgence sociale, à coordonner l'action de tous les intervenants. »²

L'accompagnement proposé par la MASP répond ainsi aux objectifs préconisés par le législateur. Cependant, la priorité est donnée à l'Accompagnement Educatif Budgétaire et Administratif avec pour objectif premier la sécurisation de la situation des personnes accompagnées.

Nous savons que pratiquer un sport, une activité artistique, fréquenter une bibliothèque, partir en vacances, sont autant de besoins qui, s'ils ne présentent pas a priori un caractère de première nécessité, doivent être satisfaits à l'égard de tous. Être « bien dans sa peau », se détendre, s'ouvrir aux autres, est aussi un moyen de faire face à l'exclusion.

L'accès aux loisirs et à la culture sont ainsi des droits importants favorisant l'épanouissement des individus, notamment les plus jeunes, et leur participation pleine et entière à la vie sociale. Dans ce contexte, Mme D., sur orientation de son accompagnatrice, a pu accéder à des cours collectifs de Yoga. Cette expérience a été bénéfique tant sur son bien être personnel que sur le plan médical.

Cependant, dans le cadre de l'exercice de la MASP, nous nous heurtons à différents obstacles pour intégrer pleinement l'accès à la culture dans nos accompagnements.

Le public que nous accueillons peut éprouver des résistances, plus ou moins consciemment, d'accès à la culture. Il est à noter que de nombreuses personnes n'expriment pas de demande concernant l'accès à la culture car elles identifient la MASP comme étant axée sur le versant administratif et budgétaire.

¹ Philippe FABRE FALRET, table ronde – Santé Mentale – 15 mars 2016

² Ministère de l'emploi et de la solidarité : Le programme et la loi de prévention et de lutte contre les exclusions ; sous direction de la communication, avril 1999

Pour illustrer ses arguments, prenons l'exemple de Madame C. qui a pour habitude de faire partir ses enfants en colonie de vacances. Pourtant, elle n'a jamais sollicité la MASP concernant ses démarches qu'elle effectue directement auprès des services concernées.

Parallèlement, notre accompagnement est priorisé par les objectifs tendant à stabiliser la situation de la personne, laissant l'objectif culturel au second plan.

De plus, les études sociologiques³ attestent que les publics cumulant différentes problématiques (financières, professionnelles, sociales, psychologiques et physiques) rencontrent de multiples obstacles pour maîtriser les codes culturels utiles à l'insertion et au développement de soi.

Certaines personnes, restant focalisées sur leurs problématiques (expulsion, surendettement, insertion professionnelle, maîtrise de la langue française, etc.), ne parviennent pas à s'autoriser des activités de loisirs, qu'elles ne considèrent pas comme prioritaires. Ainsi, nous avons pu observer que Madame W. est centré sur sa famille, ses difficultés de compréhension de la langue constituent un frein à son ouverture aux autres et aux activités extérieures. A l'inverse, Madame G. ayant une bonne maîtrise du français, se focalise sur l'aide qu'elle apporte à une tierce personne, laissant ses propres loisirs de côté.

Ainsi, nous sommes confrontés à l'ambivalence des personnes accompagnées face aux objectifs de travail décidés avec la DASES lors de la signature du contrat. Ces objectifs peuvent demander aux accompagnatrices de travailler l'insertion sociale. Or, cet axe se retrouve soit en contradiction avec la réalité du terrain soit en objectif final d'accompagnement. Les personnes ont parfois du mal à maintenir leur discours lors de la signature du contrat à la DASES ou à cerner leurs priorités.

Malgré une volonté de participer aux activités, la relation à l'autre semble compliquée pour certains. Aussi, les ateliers collectifs proposés par le service génèrent peu d'attrait pour nombre de personnes accompagnées, souvent mises en difficultés par leurs altérations physiques ou psychiques.

Monsieur L. qui a participé à l'atelier cuisine, a confié à son accompagnatrice avoir été très angoissé à l'idée de se retrouver face au groupe. La verbalisation de cette anxiété nous a permis de mettre en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes accompagnées. Il en est de même pour Monsieur C. qui exprime une forte demande concernant les activités de loisirs (théâtre, musée). Cependant, l'angoisse générée par les transports en commun limite ses sorties sur un périmètre réduit. Quant à Monsieur G., ce sont ses difficultés physiques qui l'ont contraint à arrêter ses activités de loisirs.

Par ailleurs, étant face à une population vieillissante ; la question de la condition physique est prépondérante. En effet, durant sa jeunesse, Madame P. a toujours côtoyé le monde artistique du fait de ses emplois et de son réseau amical. Cependant, ses problèmes de santé conjugués au délitement de son réseau amical ont eu pour conséquence un repli sur elle-même.

³ Revue de presse - Enquête du magazine des ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires) de juillet/août 2008 "*dix ans après la loi contre les exclusions, la culture reste à conquérir*".

- Article de Gilles VIEILLE MARCHISET, socio anthropologue "*pour jouir de loisirs, il faut d'abord avoir une vie structurée*" (ASH 16 juillet 2010)

Néanmoins, nous notons que certaines personnes, expriment clairement leurs envies. Madame B. a demandé à son accompagnatrice de l'aider dans ses recherches d'activités mère/enfant et une sortie a ainsi pu être réalisée. Madame A. a questionné sur l'existence de dispositifs culturels au sein de la MASP sans que cela s'inscrive forcément dans une action collective.

Concernant les contraintes institutionnelles, il nous est primordial et nécessaire de différencier le temps de l'accompagnement administratif du temps dédié à l'accès aux loisirs.

Avant d'accéder à la culture, aux sports et aux loisirs, il nous faut d'abord créer un véritable lieu de confiance. D'où la nécessité d'avoir des lieux de rencontres, d'échanges informels pour recréer le lien social. Il faut accompagner, partager en amont. Par le biais de l'atelier cuisine, nous essayons de mettre les personnes accompagnées au cœur du projet et de les faire participer activement à l'organisation de l'atelier. Pour cela, il faudrait que l'on puisse organiser une ou deux réunions d'organisation mais la mobilisation des suivis reste très aléatoire. En effet, Monsieur L., initialement très investi lors des ateliers cuisine, nous a fait faux bond au dernier atelier organisé au mois de janvier, envahit pas ses problèmes personnels. Redoutant ce genre d'annulation imprévisible du fait de la nature de certaines problématiques, il nous est difficile de mettre la personne accompagnée au cœur du projet et d'insuffler une participation active ; nous prenons donc en charge la totalité de l'organisation.

Lorsqu'une personne accompagnée nous sollicite pour assister à un spectacle ou participer à une sortie, cela nécessite de mobiliser tous les acteurs sociaux, de convaincre que cela a du sens et d'offrir de la qualité. Or, nous pouvons remarquer que malgré notre volonté d'accéder à leur demande, nous sommes confrontés au refus systématique de certaines personnes. Ainsi Monsieur B. a exprimé son désir de participer à des activités culturelles diverses, mais n'a jamais donné suite aux propositions de l'accompagnatrice.

Par ailleurs, nous avons constaté une divergence de discours entre le moment de la signature du contrat à la DASES et au cours de l'accompagnement. Aussi, la priorisation des objectifs ne reflète pas forcément l'urgence de la situation. Prenons pour exemple Madame M. qui a ressenti le besoin de partir en vacances avec ses enfants en utilisant l'argent initialement prévu pour régler les loyers en s'appuyant sur le fait que la DASES avait préconisé des activités estivales pour ses enfants.

Outre le fait que certaines personnes participent activement aux projets collectifs, notre priorité reste l'accompagnement budgétaire ; c'est pourquoi nous proposons des activités en tenant systématiquement compte des dépenses qu'elles peuvent engendrer.

Les Conseils Généraux ont donc un rôle important dans la mission d'accès à la culture et proposent des actions dont le but est d'encourager les pratiques culturelles. Or, pour permettre cet accès à la culture, plusieurs changements organisationnels sont à envisager. A Paris, de nombreux spectacles ont lieu en fin de journée ou le weekend ; horaires qui ne sont pas compatibles avec les horaires de la structure.

Lorsque Monsieur T. exprime le désir que nous organisions une sortie collective au musée par exemple, il nous est difficile de répondre positivement à sa demande. En effet, « pour cet accompagnement, il faut des professionnels d'où la nécessité de proposer aux travailleurs sociaux des formations spécifiques, de mettre en

place des ateliers de médiation et de sensibilisation, de les accompagner dans la définition de leur mission et de leurs priorités. »⁴

Ceci dit, ces actions sont menées dans le but de permettre l'accès à la culture c'est pourquoi il faut tenir compte des usagers et de leurs envies, qui ne correspondent pas toujours aux mesures mises en place. En effet, la majeure partie de notre public n'exprime pas de désir particulier pour l'accès à la culture ; même si notre service ne traite pas les situations d'extrême urgence, notre accompagnement est basé sur des objectifs précis et concrets. Solutionner les problèmes essentiels tels que l'ouverture de droits, l'accès au soin, le maintien dans le logement, l'accès au logement....

Parce que certains usagers ne vont pas se tourner d'eux même vers la culture, il est important de les encourager et de les accompagner. Malgré un lien parfois fort avec les personnes que nous accompagnons, elles n'expriment que très peu l'envie de sortir, de découvrir l'autre ou d'échanger. C'est le cas de Madame D. qui, bien que très investie au niveau culturel, n'évoque que très rarement sa passion pour le théâtre ou tout ce qui se rapporte de près ou de loin à la culture.

Beaucoup plus axés sur la télévision grâce au nouveau bouquet TV proposés par les fournisseurs internet, les personnes accompagnées restent plus facilement chez elle notamment parce qu'elles ont désormais accès aux programmes télévisés de leurs pays avec les bouquets internationaux qui sont proposés par les fournisseurs d'accès à Internet.

En ce qui concerne les personnes accompagnées par la MASP, c'est un public qui rencontre une vraie difficulté à s'inscrire dans le temps, dans le quotidien. Se projeter un ou deux mois dans le futur est compliqué pour certains. Il faut réaliser un véritable travail sur soi-même pour aller au spectacle, en avoir le courage. Sortir demande un réel effort.

Ajoutons à cela la population vieillissante pour qui les difficultés motrices sont sources d'anxiété et donc de repli sur soi.

Pour d'autres, l'envie d'accéder aux événements est exprimée mais confrontées aux difficultés à se projeter dans le temps, les projets n'aboutissent pas.

Malgré les freins que nous rencontrons, nous portons le projet « Culture du Cœur », association dont l'une des missions consiste à favoriser l'accès des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale aux structures culturelles, sportives et de loisirs, que les personnes accompagnées ne restent pas des spectateurs passifs.

Sources :

- ✓ Revue de presse - Enquête du magazine des ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires) de juillet/août 2008 "*dix ans après la loi contre les exclusions, la culture reste à conquérir*".

⁴ Études / rapport des universitaires de Nantes.

- "*Quel accès à la culture et aux loisirs pour les publics défavorisés ? Quelles pratiques ? Une approche exploratoire*" (Danielle BOUDER-PAILLER, Christine GONZALEZ, Caroline URBAIN, Maîtres de conférences Université de Nantes)
- Fondation de France : "*les solitudes en France en 2010*"

- Article de Bertrand DUBREUIL, docteur en sociologie "*les barrières culturelles sont un obstacle au départ en vacances des familles défavorisées*" (Libération le 20août 2010)
- Article de Gilles VIEILLE MARCHISET, socio anthropologue "*pour jouir de loisirs, il faut d'abord avoir une vie structurée*" (ASH 16 juillet 2010)

✓ « L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les publics éloignés » Présenté en séance plénière le 30 juin 2011 de la Ville de Rezé

Ecrit réalisé en commun par l'équipe de la MASP ITINERAIRES FALRET,

Olivia BIKAYE, Sylvie DUPROS, Mathilde MONVILLE et Marine THOBOR.

En 2016, nous allons adhérer au dispositif « Culture du Cœur ». Il permet, pour les personnes ayant un suivi social, un accès gratuit, seul ou à plusieurs, aux théâtres, musées.... En effet, les accompagnatrices veulent essayer d'amener certaines personnes vers une ouverture sur l'extérieur par le biais de la culture.

De même, l'équipe de la MASP continue à proposer aux personnes accompagnées des orientations vers des services de mairies, vers l'EPOC (Espace Psychanalytique d'orientation et de consultations), vers les CMP, afin qu'elles puissent s'investir dans des activités. Nous allons mettre en place début 2016, un partenariat avec « Culture du Cœur », afin de stimuler l'accès à la culture au sein de notre service.

5.2 Accompagnement collectif

En 2015, nous avons poursuivi l'organisation de « l'atelier cuisine », alliant travail sur le budget en lien avec l'alimentation et un moment de convivialité.

En effet, nous avons déjà une réflexion amorcée autour de ce thème lors des changements d'accompagnatrices. Du coup nous en avons fait 3, un goûter de début d'année et deux ateliers réunissant 20 personnes en tout. Nous avons eu 12 personnes le 30 janvier 2015 pour le goûter de début d'année en présence de Mme PATHIER de la DASES, de la psychologue et du secrétaire-agent d'accueil de la MASP.

Seulement 2 personnes étaient présentes le 20 mars 2015 pour l'atelier créole et ce malgré un nombre important de personnes inscrites. Suite à notre questionnement sur ces absences, de nombreuses personnes nous ont fait part de leur angoisse face aux différents attentats dans le monde, notamment leur pays d'origine ou les pays limitrophes. Les personnes ont diminué leurs déplacements non essentiels.

Et 6 personnes ont participé le 3 juillet 2015 à l'atelier pique-nique.

Lors de l'inscription aux ateliers, les personnes donnent leur accord pour y participer, mais peu viennent finalement au rendez-vous.

Le goûter de fin d'année n'a pas pu se mettre en place, il y aura un goûter de début d'année en janvier 2016 en présence de toute l'équipe de la MASP.

Nous nous interrogeons sur le peu de participation. L'écart constaté entre les 2 ateliers cuisine et le goûter de début d'année, nous questionne sur la motivation des personnes accompagnées pour la cuisine. Très peu d'hommes sont présents. De plus, l'heure de l'atelier, oblige les personnes à se déplacer le matin, ce qui ne semble pas adéquat.

Un atelier autour du tri administratif est en cours d'élaboration. La première séance aura lieu au cours du premier semestre 2016, avec une convocation des participants ne sachant pas lire, désignés par les accompagnatrices.

En 2014, les accompagnatrices et le secrétaire-agent d'accueil avaient commencé un travail administratif en reprenant les tableaux de suivis et budgétaires afin de faciliter les saisies des entretiens d'accompagnement des personnes. Ce travail a continué en 2015, nécessitant des temps de travail collectif afin de continuer à améliorer les conditions d'accompagnements et de faciliter le travail de chacun.

6 PARTENARIAT

6.1 Echanges avec les partenaires du champ social

Nos échanges avec les travailleurs sociaux qui nous orientent les personnes ainsi qu'avec d'autres secteurs sont très nombreux. Qu'ils soient de visu ou téléphoniques. Nous en dénombrons une moyenne de 12 par personne accompagnée. Ce chiffre gomme les disparités. Pour certaines personnes, il y a eu peu d'échanges car le partenariat est inexistant ou au contraire, pour d'autres, ils sont intenses : certaines personnes pouvant être accompagnées systématiquement par un travailleur social lors des entretiens.

Nous avons organisé ou participé à **25 réunions de synthèse**, soit pour repositionner la MASP, soit sur un thème précis ou encore pour prévoir la suite de la mesure.

La nouvelle procédure, mise en place en 2014, a amené le chef de service à contacter tous les services de coordination des arrondissements dont il gère les MASP (8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements). Désormais, il envoie à chaque arrondissement concerné, une fiche de liaison pour les informer de toute nouvelle MASP signée, puis une autre fiche de liaison accompagnée d'une fiche de situation pour toutes les MASP clôturées. Parfois, les accompagnatrices sont amenées à transmettre aux services des mairies des fiches de liaison avec un point sur les modalités de l'accompagnement et des actions réalisées.

Madame Mathilde MONVILLE, accompagnatrice MASP, est la référente du partenariat avec Connexion Solidaire d'Emmaus. Elle a participé à une réunion d'information le 9 novembre 2015. L'association Connexion Solidaire permet aux personnes de négocier leur dette auprès de leurs fournisseurs de téléphonie-internet. Ils proposent des formations de base sur internet et des forfaits téléphoniques négociés. Les personnes doivent s'inscrire dans une démarche d'accompagnement liée à ces technologies. Les accompagnatrices MASP sont amenées à orienter des personnes et parfois, elles les accompagnent aux premiers rendez-vous.

Madame MONVILLE a aussi pris l'initiative de présenter le service MASP au sein de son lycée Plaine MONCEAU durant la matinée du 9 octobre 2015, lieu où elle a elle-même effectué sa formation de CESF.

Le chef de service et Mme Marine THOBOR, accompagnatrice MASP, ont participé le 11 mars 2015 à la journée porte ouverte du service de Préparation à l'Autonomie des MARMOUSETS, MECS de l'ŒUVRE FALRET. La question de la connaissance de la gestion du budget et des démarches administratives étant importante chez les jeunes majeurs, des échanges de réflexions ont eu lieu quand à leur apprentissage de l'autonomie.

6.2 Échanges avec les partenaires du champ de la santé

Pour 17 personnes, nous avons eu des contacts réguliers et/ou significatifs avec soit des travailleurs sociaux soit des professionnels de la santé :

- Pour 7 d'entre elles, avec le secteur psychiatrique (CMP, hôpital ou médecin psychiatre en ville) comprenant parfois des professionnels du champ des addictions. Pour certaines personnes nous avons eu jusqu'à 5 contacts par mois tout au long de l'année.

- Concernant les 10 personnes restantes, nous avons eu des contacts avec les médecins traitants, des structures hospitalières ou encore des services infirmiers, afin d'assurer le suivi de pathologies graves nécessitant un traitement long.

6.3 Autour de l'activité de la MASP

Au cours de ce début d'année, nous avons poursuivi nos échanges avec le SSDP et le CASVP des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements afin de favoriser une connaissance réciproque et de situer le niveau d'intervention de la MASP.

Nous siégeons régulièrement au Comité Consultatif du CASVP 18 concernant l'attribution des allocations exceptionnelles (dites aides financières). Y sont étudiés les recours après refus, les demandes récurrentes et celles à caractère particulier.

Les accompagnatrices participent régulièrement aux réunions de Coordination Sociale Territoriale. À cette occasion, elles rencontrent les travailleurs sociaux des SSDP et des CASVP. Elles ont participé en tout, à 7 demi-journées sur des informations concernant : l'organisation des services sociaux de Paris, l'enfance, le logement, l'insertion professionnelle, la santé, le surendettement et la MDPH.

Le chef de service a participé le 11 mai 2015 et le 15 juin 2015 aux réunions de Diagnostic social des mairies des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements. De même, le 29 septembre 2015, il a participé à une réunion des responsables de services organisée par le Responsable de Coordination Sociale Territoriale des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements avec Mme TOURY.

Le 12 mai 2015, le chef de service a participé également, avec le chef du service administratif et comptable, au Club ASTEL organisé par le service ASTEL qui gère nos comptes du Crédit Coopératif, afin d'être informé des évolutions du service ASTEL.

Il a aussi rencontré en juillet une responsable de la société ALTIDOM, d'aide à domicile afin de se connaître mutuellement.

En lien avec un suivi, il a rencontré l'association de service mandataire FRATERNITE TUTELLE en août.

L'équipe éducative au complet a rencontré en juillet des intervenants de l'association ADOMA dans nos locaux. Cela a été l'occasion, de nous présenter leur service et de façon réciproque, pour nous de présenter la MASP.

ADOMA est une société d'économie mixte, créée en 1956 par les pouvoirs publics pour accueillir les travailleurs migrants. Au fil du temps, elle a vu ses missions et sa clientèle évoluer. L'entreprise est un acteur incontournable de l'insertion par le logement.

7 LE PERSONNEL

Sur l'année 2015 l'équipe a été composée de :

- La directrice : **Mme Ghislaine BOUGET** est partie à la retraite en décembre 2015. Sa remplaçante, **Madame Carole GODIN**, est arrivée le 22 juin 2015. Ce temps a permis une passation pour les différents services du pôle. Madame GODIN a pris la pleine direction de la MASP en octobre 2015.
- Le chef de service : **M. Yannick DUGAST**, en poste depuis le 1^{er} septembre 2013, en CDI depuis le 1^{er} janvier 2014. Le chef de service n'assure plus d'accompagnements de mesures depuis le 2 septembre 2013.
- 4 accompagnatrices MASP : Nous avons une jeune équipe professionnelle :
 - o **Mme Sylvie DUPROS**, conseillère en économie sociale et familiale (CESF), a pris son poste le 5 février 2014.
 - o **Mme Marine THOBOR**, assistant sociale (AS), a pris son poste le 13 mars 2014.
 - o **Mme Olivia BIKAYE**, conseillère en économie sociale et familiale (CESF), a pris son poste le 18 novembre 2014.
 - o **Mme Mathilde MONVILLE**, conseillère en économie sociale et familiale (CESF), a pris son poste le 18 novembre 2014.

Le Turn-over au 31 décembre 2015 est de l'ordre de 0%.

- La psychologue : **Mme Marion JOHAIS** qui a effectué un remplacement depuis novembre 2012, a été confirmée sur le poste le 28 octobre 2013. Dès que les conditions le permettront, il lui sera proposé une augmentation de son temps de travail de 0,20 ETP, pour atteindre un ETP de 0,30 à la MASP.
- Le secrétaire - agent d'accueil : **M. Sébastien TASSOT** a pris son poste le 8 septembre 2014. Le 1^{er} janvier 2015 il est passé à 0,60 ETP.
- Le chef de service administratif et comptable : **M. Michel BLEY**.
- Le comptable : **M. Arnaud MARIAT**.

Au 31 décembre 2015, au sein de l'équipe d'accompagnatrices, l'ancienneté moyenne est de 1 an et 5 mois et l'âge moyen est de 28 ans. C'est une équipe de jeunes professionnelles étant sur leur premier poste.

EFFECTIFS AU 31/12/15	
	ETP
Directeur	0,05
Chef de service	1
Accompagnateur MASP	4
Psychologue	0,10
Agent d'accueil chargé du secrétariat	0,60
Chef de service administratif et financier	0,10
Comptable	0,15
Personnel d'entretien	Prestataire extérieur

8 LES RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

8.1 Réunions internes

L'équipe des accompagnatrices et le chef de service se réunissent, avec la psychologue, sur un rythme hebdomadaire : La directrice les rejoint pour certaines réunions. Nous faisons un point sur les situations et y reprenons les situations complexes qui posent des difficultés d'accompagnement. Au cours de ces réunions, nous réfléchissons aux actions à mettre en place, à la manière de développer notre activité. À l'initiative des accompagnatrices, un compte-rendu est rédigé à tour de rôle par l'une d'entre elles.

Une fois tous les 2 mois environ, la psychologue anime des réunions thématiques : Nous approfondissons un thème, comme le budget, les visites à domicile (VAD), l'accueil, ... Ces réflexions font l'objet de comptes-rendus écrits, qui sont archivés. Ceux-ci constituent une mémoire de nos manières de faire. Ils sont consultables à tout moment par l'équipe. Nous avons eu cinq réunions thématiques au cours de l'année 2015.

L'organisation de ces temps de réunions thématiques a été modifiée au cours de l'année. Celles-ci étaient organisées initialement, le vendredi matin sur 4h. Nous avons dû arrêter, car nous ne pouvions proposer à la psychologue un temps supplémentaire, comme nous l'avions envisagé fin 2014. Ces réunions ont donc été déplacées le mercredi matin sur le temps de la réunion d'équipe hebdomadaire, qui a, quant à elle, été déplacée le vendredi matin, sans la psychologue. Cette demi-journée permet de laisser le temps à l'échange et à la réflexion. L'équipe rencontre en effet des situations de plus en plus complexes et chargées en émotions. Ces temps, en plus des temps de formations, sont nécessaires au bien-être des salariés et des personnes accompagnées, afin de rendre les accompagnements plus adaptés à chaque situation.

Dès qu'il le sera possible sur le plan financier, nous remettrons en place l'organisation de ces vendredis matins qui permettront à la psychologue, conjointement avec les accompagnatrices sociales, de prendre des contacts avec les personnels de santé, tel les CMP (Centres Médico-Psychologiques). Cela permettra également à la psychologue :

- d'être présente pour des synthèses,
- d'être disponible pour des échanges soutenant auprès de l'équipe dans le cas de situations difficiles,
- de pouvoir rencontrer les personnes accompagnées afin d'amorcer une orientation ou un travail vers le soin,
- mais aussi, pour la psychologue elle-même d'avoir du temps pour préparer les réunions thématiques et d'approfondir son apport,

De plus, avec l'aide de la psychologue, sont organisés **des temps spécifiques qui permettent de faire un premier état des lieux des accompagnements au bout 3 mois** et de s'assurer que les objectifs qui ont été fixés, ont pu commencer à être mis en œuvre. Ce temps est partagé par toute l'équipe, ce qui permet à chacun d'être informé des situations et d'échanger sur les actions menées.

Le chef de service rencontre formellement tous les mois le chef de service administratif et comptable à l'occasion de l'établissement de la facturation. Ce moment est mis à profit pour faire un point budgétaire.

Le comptable intervient deux matinées par mois pour réaliser les opérations de virements des comptes en MASP 2 (avec gestion des prestations) et pour effectuer le pointage des comptes.

Suite à l'archivage des dossiers de 2009 à 2013, ainsi que la réalisation de la procédure effectuée en août 2014, nous avons procédé à la destruction des anciennes archives en août 2015, profitant de la destruction de documents organisée par une entreprise extérieure au sein du service mandataire ARIANE, qui fait parti du Pôle Services Paris.

8.2 Formations et rencontres Pôle Services Paris

8.2.1 Formations

Toute l'équipe d'accompagnement a participé ensemble à 4 formations au cours de l'année :

- Le 20 janvier 2015 et le 10 février 2015 : « Droits des étrangers » par l'Association Droit d'Urgence.
- Le 2 novembre 2015 : « Session de sensibilisation sur le thème des violences conjugales » par le groupe des référents violences conjugales du 17^{ème} arrondissement.
- Le 19 novembre 2015 : « Quand la précarité interroge le soin périnatal » et « Et le père ? Regards croisés » lors de la 6^{ème} RENCONTRE SOLIPAM.
- Le 15 décembre 2015 : « Journée d'échange et d'étude sur l'exil » avec l'association EPOC (Espace Psychanalytique d'orientation et de consultations).
Plus une Conférence de présentation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75) sur une demi-journée le 5 juin 2015.

L'association ŒUVRE FALRET propose aussi des temps de formation ou de réflexion :

- ❖ Mlles Olivia BIKAYE et Mathilde MONVILLE ont participé à la formation « Initiation aux troubles psychiques », effectuée sur trois jours, les 21 et 22 mai 2015 et le 4 juin 2015.
- ❖ Mlles Marine THOBOR, Olivia BIKAYE et Mathilde MONVILLE ont participé à la formation « Travail avec les groupes » effectuée aussi sur trois jours, les 8, 9 juin 2015 et le 6 octobre 2015.
- ❖ M. Sébastien TASSOT, secrétaire-agent d'accueil de la MASP et du SAMSAH, a participé au Comité Éthique de l'ŒUVRE FALRET. Ces rencontres d'une demi-journée ont lieu tout au long de l'année, soit quatre en tout. Ils se sont penchés sur le thème de « La Parentalité », suite à une demande d'une structure de l'association, ainsi que sur « La vie sexuelle et affective des personnes accompagnées » afin de permettre la validation des engagements associatifs.

Le comité éthique est venu présenter, à l'équipe de la MASP, ses réflexions et son organisation au début de l'année, le 19 mars 2015.

Dans le cadre du plan de formation 2014 (PAUF - Plan Annuel d'utilisation des Fonds), et suite à l'agression survenue dans les locaux de la MASP et du SAMSAH, une journée sur le thème « Agressivité et violence » a été organisée avec le centre de formation FRACTALE. Cette formation a eu lieu le 24 septembre 2015 au sein des locaux de la rue Pajol et a regroupé les deux équipes de la MASP et du SAMSAH, comprenant la psychologue et le secrétaire-agent d'accueil. Malheureusement, l'accompagnatrice ciblée lors de l'agression n'a pu être présente car elle était en arrêt maladie ce jour-là.

La formation sur le droit des étrangers, du 20 janvier 2015, fait aussi partie des formations du PAUF. Elle a eu lieu avec l'équipe des mandataires du service de tutelles ARIANE-FALRET, au sein de leurs locaux.

À partir du 8 octobre 2015, l'équipe d'accompagnement et le chef de service, ont commencé à participer à un séminaire en articulation avec le « Pôle Rose Luxembourg » sur l'actualité des Psychoses dans les Institutions Sociales. Il met en lien les problématiques psychiques, mettant en avant plus particulièrement la psychose et les différentes problématiques de l'accompagnement social. Ce séminaire a lieu une fois par mois, un jeudi après-midi, d'octobre 2015 à juin 2016. L'objectif est de trouver des pistes de réflexions aux problématiques d'accompagnement que rencontrent les accompagnatrices.

De même, les accompagnatrices ont pu participer à de multiples réunions d'information sur les différents dispositifs (logement, santé, handicap,...) proposé par les Coordinations Sociales Territoriales (CST).

8.2.2 Rencontres Pôle Services Paris

Le **service MASP ITINERAIRES** fait partie du Pôle Services Paris de l'ŒUVRE FALRET avec trois autres services :

- le **SAMSAH**,
- les **SAVS Paris** de l'ŒUVRE-FALRET, localisés sur deux sites dans les 17^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- et le service mandataire **ARIANE-FALRET**.

Ces quatre établissements, différents dans leurs finalités, partagent cependant des **valeurs communes autour de la personne accueillie mais aussi des similitudes dans les modes d'intervention**.

Les rencontres entre les chefs de service du pôle et la directrice ont eu lieu durant toute l'année, soit 3 réunions.

Avec le départ de la directrice et l'arrivée de sa remplaçante, nous n'avons pas mis en place de rencontre avec les salariés du pôle pendant l'année 2015.

Le 12 janvier 2015, les chefs de services du Pôle Services Paris, ont rencontré le Centre d'Écoute et d'Accueil sur les troubles psychiques en Île-de-France (CEAPSY), afin que ce nouveau service présente son champ d'action et qu'il puisse connaître les différents services du Pôle Service Paris de l'ŒUVRE FALRET.

Le 8 avril 2015, la responsable juridique du service mandataire ARIANE-FALRET est venue rencontrer l'équipe d'accompagnatrices de la MASP afin d'échanger sur les différentes problématiques, les demandes et les difficultés juridiques rencontrées lors de leur accompagnement.

8.3 Rencontres avec la DASES

8.3.1 Point sur les situations

Un point a été fait, très régulièrement, avec la responsable du dispositif MASP de la DASES : Mme PATHIER, sur les mesures que nous avons en charge. **Nous profitons des rencontres nombreuses, dans le cadre de la signature des nouveaux contrats, pour effectuer des points sur les mesures en cours d'accompagnement.** Elles permettent aussi d'alerter sur les difficultés rencontrées et de réfléchir ensemble aux positions à adopter. Dans le courant de l'année, la DASES a décidé de rencontrer automatiquement les personnes lors des renouvellements des contrats MASP, afin de voir de nouveau les personnes suivies en MASP et d'échanger avec elles sur les évolutions positives ou les difficultés rencontrées, et parfois de

repréciser les modalités des contrats. Les renouvellements simplifiés, mis en place depuis 2012, restent possibles mais de façons exceptionnelles, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour divers motifs justifiés.

En 2014, Il avait été convenu de mettre en place, durant 2015, une rencontre entre les professionnels des deux associations prenant en charge la MASP : APASO et la MASP ITINERAIRES de l'Œuvre Falret, et la DASES, en privilégiant des thèmes en lien avec les problématiques rencontrées lors des suivis. Une rencontre a eu lieu sur une demi-journée le 5 novembre 2015. Il est prévu d'essayer d'en organiser deux pour l'année 2016.

Le chef de service et les accompagnatrices MASP participent, depuis mai 2014, et ce, à tour de rôle, à la commission MASP en tant qu'observateur.

8.3.2 Rencontre avec la DASES autour du renouvellement de la convention.

Le renouvellement de la convention a eu lieu en septembre 2015.

En effet, un décalage entre la durée : 3 ans, et la fin, prévue en septembre 2014, a permis de repousser le terme de la convention actuelle au 4 septembre 2015.

Une première rencontre avait eu lieu le 8 avril 2014, à la DASES, entre la directrice générale de l'ŒUVRE FALRET : Mme Danièle BELLAHSEN ; la Directrice du Pôle Services Paris : Mme Ghislaine BOUGET, et le Chef de service de la MASP : M. Yannick DUGAST, avec la sous-directrice de l'Autonomie de la DASES : Mme Ghislaine GROSSET et la responsable du dispositif MASP-DASES : Mme Françoise PATHIER.

La DASES nous avait demandé de produire un point statistique sur l'évolution de la MASP au sein de notre association. Cette rencontre avait permis de discuter des évolutions du dispositif MASP, d'échanger sur la convention et le choix de la DASES, non obligatoire, de ne pas faire un nouvel appel à projet, mais de renouveler la convention. Il nous avait été demandé de produire une première demande sur les changements notables que nous souhaiterions, au niveau du prix par mesure et des différentes catégories.

Suite à cette rencontre nous avons produit les documents demandés pour que la DASES étudie les propositions et nous fasse un retour début 2015.

En novembre 2014, Mme PATHIER a de nouveau rencontré le chef de service de la MASP ITINERAIRES FALRET et le directeur-adjoint d'APASO, la deuxième association gérant les MASP sur Paris. Ce temps portait plus sur des échanges au niveau des fonctionnements de chaque service ; des différences de positionnements dans les demandes. Le désir de la DASES de proposer une seule convention pour les deux services a été énoncé afin que nous puissions accorder nos demandes. La finalisation de la convention s'est effectuée début 2015.

Nous avons eu les premières propositions de convention début 2015. Le chef de service et la directrice ont fait un retour en avril 2015.

La DASES a envoyé les conventions définitives en mai 2015, qui ont été transmises à la direction de l'association ŒUVRE-FALRET pour signature. Ces conventions sont ensuite passées devant les commissions internes de la DASES pour validation.

Au mois de septembre 2015, nous sommes alors passés sous la nouvelle convention d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 6 septembre 2018, qui a réévalué de façon positive le prix par mesure des MASP 1 et des MASP 2. La majorité des termes de la convention sont identiques à la précédente. Hormis la réévaluation du coût des MASP, la convention nous demande, dès qu'il nous sera possible, d'augmenter le temps de présence de la psychologue, passant d'une demi-journée à une journée et demie. De plus, il est prévu une réévaluation annuelle au mois anniversaire selon l'indice du coût de la vie constaté par l'INSEE de l'année précédente.

8.4 Rencontres inter-associations dans le cadre de la MASP

Comme il a été précisé précédemment, une réflexion entre **les associations MASP ITINERAIRES FALRET et APASO a été mise en place pendant l'année**. Ces échanges entre les deux services MASP et Mme PATHIER ont permis de mettre en avant des problématiques communes mais aussi des fonctionnements différenciés en fonction des particularités de chaque structure. L'objectif de la DASES étant de mettre en place une relative homogénéité dans les procédures d'accompagnement en MASP. Une ou deux rencontres entre les deux services doivent se mettre en place courant 2016. L'équipe de la MASP ITINERAIRES FALRET est demandeuse de ces temps.

9 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2015 est marquée par la diminution des mesures. Le bilan de la mise en œuvre de la MASP sur le territoire parisien, met en relief les avancées apportées par la MASP, mais aussi les contraintes et les problématiques rencontrées.

Nous pouvons remarquer qu'au terme de ces 6 années, la MASP peine encore à s'installer dans le paysage social parisien, même si nous avons une diversification des services orienteurs. Les équipes des partenaires, comme la nôtre, évoluent rapidement et le travail de présentation aux partenaires occupe une partie du temps du chef de service. La MASP commence à être connue et repérée par divers partenaires, mais ce constat ne se reflète pas au niveau des demandes. Certains arrondissements effectuent peu de demandes de MASP, tels que respectivement les 8^{ème}, 10^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Ces arrondissements seront à prioriser dans les échanges. Le nombre d'échanges avec les partenaires a augmenté mais n'aboutit pas sur la mise en place d'une mesure, car les situations présentées ne sont pas adaptées (la personne ne participe à aucun suivi ou il faut faire une demande de mesure de protection, ...).

Cette année, le service **MASP ITINERAIRES FALRET a connu peu de bouleversements au sein de son équipe. Le changement de directrice n'a pas influencé le travail quotidien. L'importance du travail administratif** s'est ressentie au niveau des actions collectives. En effet, les accompagnatrices et le chef de service se sont centrés sur la mise en place de fichiers de suivis, avec l'appui du secrétaire-agent d'accueil. L'évolution du secteur social parisien étant très important en 2015, et continuera de l'être en 2016, les accompagnatrices ont dû participer à des temps d'information organisés par les mairies afin d'être informées des changements impactant les accompagnements en termes de dossiers administratifs à réaliser. Cette

réorganisation du service social parisien va amener le chef de service, accompagné à chaque fois d'une accompagnatrice MASP, de représenter le service dans chaque mairie des arrondissements d'intervention.

Dans les actions collectives, l'élaboration d'un atelier tri et classement de documents va voir le jour en 2016. Les accompagnatrices continuent à tisser leurs réseaux partenariaux.

Bien que la nouvelle équipe soit constituée de jeunes professionnelles, elle exprime des difficultés d'accompagnement qui s'expliquent par les spécificités du public rencontré, ce qui continue à nous questionner quant à **l'évaluation du public** (présence de troubles psychologiques importants, personnes vieillissantes, ...). Nous rencontrons des personnes de moins en moins adhérentes au dispositif, cumulant des problématiques de plus en plus complexes. Bien que certains professionnels sollicitent la MASP et l'envisagent comme une évaluation à l'autonomie en vue, soit d'un retour à une stabilité budgétaire, soit d'un signalement, nous nous interrogeons **sur l'évolution de la prise en charge MASP** dans le temps. D'autant plus qu'en l'absence de situation budgétaire urgente, **l'accompagnement global se diversifie et s'oriente vers l'accompagnement en parallèle des enfants majeurs vivants au domicile**. Nous pouvons cependant noter un meilleur partenariat avec certains CMP (Centre Médico-Psychologiques), ce qui permet d'adapter les accompagnements aux problématiques et états des personnes.

Cette année, notre interrogation sur l'avenir autour du potentiel de mesures est encore plus grande. Alors que les travailleurs-sociaux - notamment des services sociaux polyvalents - pensaient, lors de la mise en place du dispositif MASP, être submergés par de telles demandes, tant il apparaissait répondre à un besoin, ils reconnaissent être finalement peu sollicités pour une telle mesure d'où leur étonnement. Les raisons apparaissent diverses : du manque de temps pour bien appréhender la question, à la difficulté de recueillir l'adhésion de la personne, en passant par la multiplicité des problématiques des publics tronçonnées en autant de réponses possibles.

De plus, la DASES est confrontée à la difficulté de mettre en place les rendez-vous de signature de contrat en présence de la personne et du travailleur social qui l'a orientée. Notre service se retrouve constamment avec une dizaine de dossiers en attente de signature, dont certains ne seront pas signés. Ce point, relié au nombre de fins de mesures que nous avons rencontré (personne qui n'adhère pas, arrivée à une stabilisation ou mise en place d'une mesure de protection,...) commence à fragiliser la pérennité de notre accompagnement.

Si nous accueillons régulièrement de nouvelles personnes au titre de la MASP, le niveau de fins de mesures réparties sur l'année 2015 entraîne un équilibre des entrées-sorties et doit nous interroger sur un potentiel de mesures à atteindre. Nous sommes plus dans la vigilance de l'arrivée de nouvelles mesures afin d'augmenter le taux d'accompagnement. L'année 2016 reste floue au niveau prévisionnel, nous ne pensons pas avoir une augmentation significative des entrées nous permettant d'atteindre le niveau estimé de mesures MASP.

